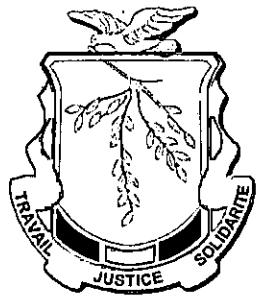


15234



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

Guinée



COP27

SHARM EL-SHEIKH
EGYPT 2022

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RAPPORT PARTICIPATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
A LA 27^{ème} CONFERENCE DE LA CONVENTION-CADRE DES
NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

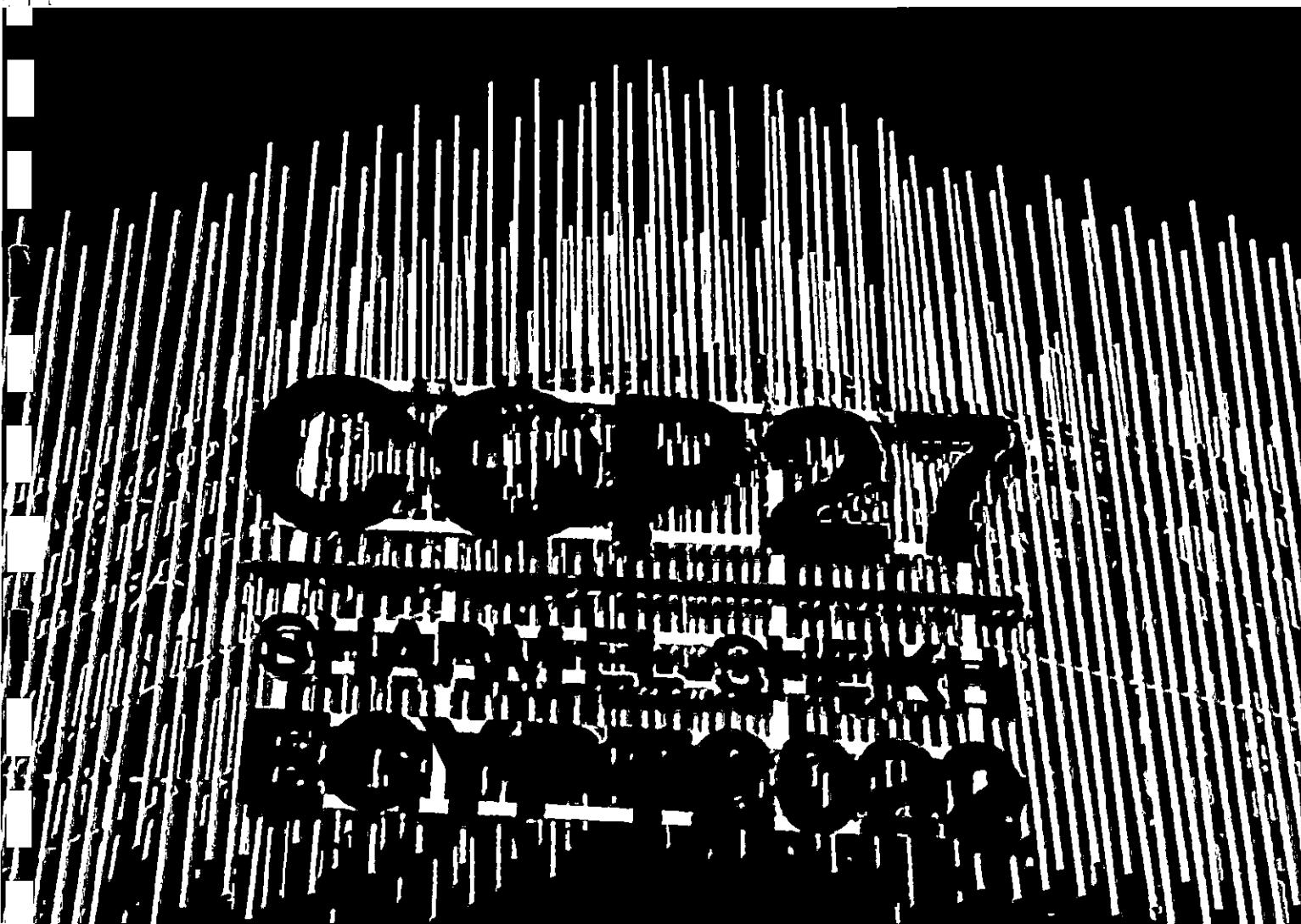


TABLE DES MATIERES

Titre	Page
Sigles, abréviations et acronymes	3
I. Contexte	4
II. Objectifs de la COP27	5
III. Déroulement de la participation guinéenne	5
1. Ouverture de la conférence	5
2. Session des organes subsidiaires	6
3. Segment de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement	7
4. Rencontre bilatérale organisée par le Secrétaire Général des Nations Unies avec les Chefs de délégation des pays membres	7
5. Conférence des Ministres Africains de l'Environnement	8
6. Réunion du Groupe des 77 + la Chine	8
7. Restitution des Coordinateurs des thématiques des pays membres de la CEDEAO	9
8. Journée de l'Afrique	9
9. Présentation de la Déclaration de la Guinée à la tribune officielle de la COP27	11
10. Participation des délégués aux réunions bilatérales	12
IV. Rencontres Bilatérales de la Délégation Guinéenne	12
V. Principaux Résultats de la COP27	21
Les résultats généraux de la COP27	21
Les résultats spécifiques pour la Guinée	22
Annexe	24



SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

COP	Conférence des Parties
CCDR	Rapport national sur le climat et le développement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGDCFBC	Commission pour la Gestion Durable et Concertée des Forêts du Bassin du Congo
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
CO2	Gaz carbonique
FAO	Programme des Nations Unies pour l'Agriculture
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GES	Gaz à Effet de Serre
GMP	Engagement Mondial pour le Méthane
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développment Durable
MRV	Système de Surveillance, Notification et de Vérification
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNA	Plan National d'Adaptation
PMA	Pays Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPM	Programme de Partenariat Mondial
SBSTA	Organe subsidiaire du conseil scientifique et technologique de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
X°C	Degré Celsius
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale

I. LE CONTEXTE STRATEGIQUE

La 27^{ème} Conférence des Nations Unies sur le climat s'est tenue du 06 au 20 novembre 2022 à Charm El-Cheikh, en République Arabe Egypte alors qu'elle était prévue jusqu'au 18 novembre 2022, dans un contexte d'événements météorologiques extrêmes dans le monde entier, d'une crise énergétique alimentée par la guerre en Ukraine et de données scientifiques réitérant que le monde ne fait pas assez pour lutter contre les émissions de carbone et protéger l'avenir de la planète terre.

Ce fut l'occasion pour le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de déclarer que cette Conférence devait déposer un « acompte » sur les solutions climatiques qui répondent à l'ampleur du problème.

Les Conférences des Parties sont les plus grandes et les plus importantes qui se tiennent annuellement sur le climat de la planète. Elles remontent en 1992, où l'ONU avait organisé le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, au cours duquel la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée et son agence de coordination connue sous le nom d'ONU Climat a été mis en place.

Dans ce traité, les nations du monde ont convenu de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour empêcher toute interférence dangereuse de l'activité humaine sur le système climatique ». Jusqu'à présent, 197 Parties différentes l'ont signé.

Depuis 1994, date à laquelle le traité est entré en vigueur, l'ONU réunit chaque année presque tous les pays de la planète pour des sommets mondiaux sur le climat ou « COP », qui signifie « Conférence des Parties ».

Au cours des réunions précédentes, les pays Parties ont négocié diverses extensions du traité initial pour établir des limites d'émissions juridiquement contraignantes, par exemple, le Protocole de Kyoto en 1997 et surtout l'Accord de Paris adopté en 2015, dans lequel tous les pays du monde ont convenu d'intensifier leurs efforts pour essayer de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles et renforcer le financement de l'action pour le climat.

C'est à ce titre que la République Arabe d'Egypte accueille cette année à Sharm El-Sheikh, ce 27^{ème} Sommet annuel, ou COP27 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La République de Guinée a pris part avec une délégation de quarante-cinq (45) membres composée de représentants du Conseil National de la Transition, de la Primature, des Départements ministériels, des Organisations Non Gouvernementales, du Secteur privé, du Représentant permanent de la République de Guinée aux Nations Unies, de l'Attaché des Affaires de l'Ambassade de la République de Guinée en République Arabe d'Egypte et son personnel (cf : Annexe 1, liste des participants).

La délégation guinéenne a été conduite par la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Madame Louopou LAMAH.

II. OBJECTIFS DE LA COP27

La COP27 avait pour objectifs de montrer comment les pays Parties prévoient de mettre en œuvre l'appel du Pacte de Glasgow, de revoir leurs plans climatiques et de créer un programme de travail lié à l'atténuation c'est-à-dire présenter des objectifs d'émissions plus ambitieux pour 2030, puisque l'ONU Climat a déclaré que les plans actuels proposés ne suffisent toujours pas pour éviter un réchauffement catastrophique.

Il s'agissait également pour le Sommet de Sharm El-Sheikh de trouver une solution à la question du financement de l'adaptation, conformément à la promesse faite par les pays développés lors de la COP26 à Glasgow, lesquels avaient convenu de doubler au moins le financement de l'adaptation. A cet effet, de nombreuses Parties prenantes avaient demandé des niveaux suffisants et adéquats de financement de l'adaptation pour les plus vulnérables pour correspondre aux montants actuellement dépensés pour l'atténuation, comme le prévoit l'Accord de Paris. La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est claire sur le fait que pour répondre aux risques climatiques actuels et futurs, il est nécessaire d'augmenter considérablement l'ampleur du financement de l'adaptation, à partir de toutes les sources publiques et privées. Tous les acteurs devront participer à savoir les gouvernements, les institutions financières et le secteur privé.

En plus, la question de la promesse annuelle de 100 milliards de dollars des pays développés qui n'est pas encore tenue était à l'ordre du jour. En 2009 à Copenhague, les pays riches se sont engagés à fournir ce financement, mais les rapports officiels montrent toujours que cet objectif n'est pas atteint. Il était attendu que la COP27 fasse enfin de cet engagement une réalité en 2023 avec d'autres engagements et promesses pris lors des Conférences précédentes.

III. DÉROULEMENT DE LA PARTICIPATION

En prélude, il faut signaler que tous les membres de la délégation guinéenne sont arrivés à Sharm El-Sheikh sans anomalie ni incident enregistré. Les voyages ont été effectués régulièrement grâce aux dispositions prises par le Gouvernement à travers l'établissement à temps des Ordres de mission, l'octroi des frais de mission et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers notamment la Banque mondiale, le PNUD, la FAO et le PAM.

A Sharm El-Sheikh, Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable s'est entretenue avec l'ensemble des cadres venus pour représenter le pays. Elle a insisté sur la persévérance, la discipline et la cohésion du groupe, afin d'obtenir des résultats probants pour la Guinée.

1. Ouverture de la Conférence

La cérémonie d'ouverture de la COP27 a eu lieu au Centre International des Congrès de Sharm El-Sheikh, le dimanche 06 novembre 2022. Elle a débuté par l'intervention du Président de la COP26 tenue à Glasgow au Royaume Uni, Alok Sharma qui devait transmettre la Présidence à la république Arabe d'Egypte. Il a rappelé dans son intervention les enjeux de la lutte contre le changement climatique, à savoir l'atténuation, l'adaptation, le réchauffement climatique et le financement climatique.

Après avoir passé le témoin à la République Arabe d'Egypte, le **Ministre égyptien des Affaires Etrangères, Monsieur Sameh Shoukry** a souhaité la bienvenue aux participants avant de proclamer officiellement, l'ouverture de la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Dans son allocution, il a interpellé les participants à plus d'efforts sur l'objectif de limiter le réchauffement

climatique à 1,5°C en dépit de l'économie mondiale turbulente et des tensions géopolitiques, attisées par la guerre d'Ukraine. Selon lui, les circonstances de la COP27 sont assez difficiles et dépassent même celles qui existaient à Paris ou à Glasgow en termes d'enjeux et d'impacts économiques ou géopolitiques. Mais il a exhorté de garder espoir en se concentrant et en essayant d'isoler le processus de négociation de certaines circonstances extérieures.

En plus, il a averti que les pays riches perdraient la confiance du monde en développement, en prenant du retard sur leurs engagements de réduire les émissions de gaz à effet de serre et fournir des financements climatiques aux pays pauvres.

Certains pays riches, dont le Royaume-Uni, les États-Unis et les États membres de l'Union Européenne, se sont tournés vers l'augmentation de la production de combustibles fossiles, au milieu de la crise énergétique qui a fait monter en flèche les prix du gaz. C'est en cela que **Monsieur Sameh Shoukry** s'est plaint en affirmant qu'il faut encourager toutes les parties à s'abstenir de faire marche arrière par un recours à une plus grande dépendance aux combustibles fossiles car une telle option va à l'encontre du but en mettant tout le monde en danger, et ne constitue guère une incitation pour les pays en développement, qui sont encouragés à abandonner les combustibles fossiles.

Les pourparlers de la Cop26 à Glasgow se sont achevés avec les engagements de certains pays seulement à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, sur la base d'évaluations scientifiques complètes montrant qu'au-delà de ce niveau, les impacts de la crise climatique deviennent catastrophiques, et certains d'entre eux irréversibles. Il reste encore les engagements de la plupart des pays qui n'ont pas fixé d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à une limite de 1,5°C à Glasgow, ni mis en place les politiques nécessaires pour atteindre ces objectifs. Cette question était aussi très attendue à la Cop27 avec celle des plans révisés. Ces plans révisés ont été malheureusement bouleversés par les bouleversements politiques extraordinaires qui ont affecté le monde en 2022, avec les conflits armés qui ont fait bondir les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, et les tensions géopolitiques.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte, Président de la COP27 Monsieur Sameh Shoukry avant de déclarer l'ouverture officielle des travaux a souhaité un excellent séjour à l'ensemble des participants et déclaré que l'échec des pays développés à atteindre leurs objectifs d'émissions va engendrer un problème grave en terme de confiance après l'élan créé par Paris et Glasgow sur la manière dont le monde doit progresser en matière de lutte contre le changement climatique.

2. Session des Organes Subsidiaires

Après l'ouverture officielle de la COP 27, ont débuté les sessions des organes subsidiaires portant sur des recommandations. Toutes les annonces effectuées ont dénoncé le risque d'une augmentation des températures bien supérieures à l'objectif fixé par l'Accord de Paris de 2015 sur le climat, exprimée dans un nouveau rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui recommande une transformation en profondeur des économies et des sociétés pour éviter une accélération de la catastrophe climatique. Plusieurs propositions sont favorables à l'adoption d'une recommandation spécifique visant à cesser rapidement l'utilisation et la production des combustibles fossiles.

Selon un consensus de plus en plus partagé, y compris au sein de l'Agence internationale de l'énergie et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour que les gouvernements atteignent les objectifs mondiaux en matière de climat, il faut cesser de développer l'exploitation du pétrole, du gaz et du charbon.

3. Segment de haut niveau des Chefs d'Etats et de Gouvernements

Cent vingt Chefs d'Etats et de Gouvernements sous la conduite du Président de la République Arabe d'Egypte, ont pris part à la COP27 à Charm El-Sheikh. Les Chefs d'État et de gouvernement et leurs entourages ont investi le lieu au deuxième jour de la Conférence. Par leur présence, les dirigeants visaient à signaler une dynamique soutenue en faveur de l'action climatique. Parallèlement, les négociations intergouvernementales se sont accélérées. Les discussions sur certains articles de l'ordre du jour, tels que ceux liés aux approches coopératives dans le cadre de l'Accord de Paris (article 6.2), ont attiré des foules.

Le Président égyptien, Abdel Fattah Al Sissi a présenté la COP27 comme celle « de la mise en œuvre », du « passage des promesses aux actes » en faisant progresser la lutte contre le dérèglement climatique ou, à défaut, éviter qu'elle ne recule. Il a rappelé en déclarant en substance que les peuples nous regardent et s'attendent à la réalisation rapide, prompte et réelle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités et garantir le financement nécessaire à l'adaptation. Il a également indiqué que le monde est devenu une terre de souffrance et que le moment est venu pour mettre un terme à ces souffrances et ce dont le monde a besoin dépasse de loin les paroles. Enfin, il a invité ses homologues à un sommet de la réalisation en ajoutant que le changement climatique ne s'arrêtera jamais sans notre intervention.

Le Secrétaire Général des Nations Unies a averti sur le défi central du XXIème siècle. Antonio Guterres a affirmé que l'activité humaine est la cause du problème climatique et que l'action humaine doit être la solution. Il a lancé un appel à un Pacte historique entre les pays développés et les économies émergentes. Un Pacte de la solidarité climatique dans lequel les Etats Unis d'Amérique et la Chine endosseront une responsabilité spéciale. Il a invité les pays du G20 à accélérer leur transition énergétique afin que la moitié de la finance climatique soit consacrée à l'adaptation. Selon lui, les besoins vont dépasser les 300 milliards US par an et pour y arriver, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement devront changer le modèle de leur business pour mobiliser davantage la finance privée et investir massivement dans l'action climatique.

Le Président en exercice de l'Union Africaine, le Président sénégalais Macky SALL a demandé aux pays riches de respecter leurs engagements de financement, au nom de leur responsabilité historique dans la pollution. Il les a demandés de ne pas imposer à l'Afrique une transition incompatible à son développement tout en indiquant que l'Afrique et le monde doivent faire l'histoire et non la subir.

Le président américain Joe Biden est apparu à la sixième journée du sommet à Charm El-Cheikh où il a fait appel à la collaboration mondiale pour réduire les émissions polluantes. Mais des pays moins favorisés que les États-Unis ont besoin d'aide.

4. Rencontre bilatérale organisée par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies avec les Chefs de délégation des pays membres

En marge de la COP27, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a rencontré les Ministres en charge de l'Environnement des pays membres de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour dévoiler un plan d'action chiffré à plus de 3 milliards de dollars pour que, d'ici à cinq ans, l'ensemble de la population mondiale soit protégé par un réseau d'alerte précoce des catastrophes météo. Antonio Guterres a commenté que les populations d'Afrique, d'Asie du Sud, d'Amérique centrale et du Sud, et les habitants des petits Etats insulaires ont quinze fois plus de risque de mourir dans une

catastrophe climatique car elles sont le plus souvent prises de court par des désastres climatiques en cascade, sans aucun moyen d'alerte préventive.

A cette rencontre, **Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** a, au nom de la Guinée, demandé aux représentants des Pays les Moins Avancés (PMA) d'avoir dans leurs déclarations un dénominateur commun, **la parité du financement entre atténuation et adaptation**, ce qui requiert le doublement du financement de l'adaptation.

5. Conférence des Ministres Africains de l'Environnement

La Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) s'est tenue le 13 novembre 2022. Cette importante rencontre qui se tient habituellement à toutes les COP, avait pour but, de permettre au Groupe Africain de Négociateurs (AGN) sur le changement climatique d'informer les Ministres de l'état d'avancement des négociations. Elle a été l'occasion pour le groupe de négociateurs africains d'œuvrer avec les Ministres pour dégager et articuler une compréhension et une position communes sur les questions clés des négociations, et d'aider les Ministres africains à s'engager efficacement avec leurs homologues des autres régions au cours du segment de haut niveau des négociations.

A la suite des présentations faites par les experts de l'AGN, les Ministres Africains de l'Environnement ont adopté les mesures qu'il fallait sur plusieurs questions essentielles dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, telles que la réduction des émissions, le renforcement de la résilience, l'adaptation aux effets du changement climatique et le respect des engagements pris pour financer l'action climatique dans les pays en développement.

Au cours cette réunion, les Ministres africains de l'Environnement ont été également informés de la mise en œuvre des initiatives africaines en matière de climat, notamment l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables (AREI), l'Initiative d'Adaptation pour l'Afrique (AAI) et les Commissions sur le Climat (la Commission du Sahel pour le Climat, la Commission sur le Climat pour le Bassin du Congo et la Commission des Etats Insulaires et l'Economie Océanique sur le Climat).

Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a trouvé l'occasion de porter la voix de la Guinée en proposant à ses pairs africains, la nécessité de tenir des négociations directes entre pays en développement et pays développés en lieu et place des déclarations qui ne sont pas suivies d'effet pratique. Cette contribution a vivement marqué la Conférence.

6. Réunion du Groupe des 77 + la Chine

Le G77+la Chine ambitionne doubler la finance destinée à l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Pour ce groupe, doubler le financement pour l'adaptation est une priorité au moment où l'un des grands problèmes auxquels sont confrontées les Parties à la COP27 est l'écart entre les engagements climatiques des pays et l'ampleur des réductions d'émissions nécessaires pour garder le monde sur la bonne voie pour les objectifs de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement bien en-dessous de 2° C ou 1,5°C.

Au cours de la restitution de ces réunions préparatoires de coordination du G77 et de la Chine sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a été débattu : l'organisation d'un forum officiel des territoires locaux à la COP28 pour amplifier la voix des collectivités locales, l'intégration des enjeux climatiques des territoires et des villes africaines dans la position du groupe africain, l'adaptation, les finances, l'agriculture, les pertes et dommages, le financement conjoints, les actions pour l'autonomisation climatique, le transfert de technologie, la révision périodique, le renforcement des capacités, le genre et changement climatique, les mesures d'intervention, la transparence et Système de Surveillance, Notification et de Vérification (MRV), y compris les combustibles de soude et les métriques communes, la recherche et les observations systématiques, la formation à l'examen de l'inventaire des gaz à effet de serre et la révision des directives de la CCNUCC concernant la communication des inventaires de gaz à effet de serre.

7. Restitution des coordinateurs des thématiques des pays membres de la CEDEAO

Cette restitution était axée sur l'atténuation et l'agriculture.

L'atténuation : D'après le dernier rapport du GIEC, si tous les engagements pris dans les CDN sont mises en œuvre, on ne peut atteindre que 1.7 degré. Pour atteindre l'objectif de 1.5, il faudra rehausser et mettre en œuvre les ambitions. Globalement, l'Afrique participe seulement à moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre, cependant elle subit les conséquences des changements climatiques compte tenu de sa vulnérabilité due à un faible capacité d'adaptation.

Selon les coordinateurs, il faut avoir de bonnes décisions sur l'adaptation, l'atténuation, les pertes et dommages et les finances et obtenir de bons résultats dans le GGA car les problèmes dont l'Afrique est en train de faire face sont une réalité.

L'agriculture : Pour les coordinateurs, ce secteur est très vulnérable et très important pour les africains. Le continent a besoin des décisions solides pour la mise en œuvre d'une agriculture résiliente face au réchauffement climatique car l'agriculture connaît aussi des pertes énormes due aux multiples inondations et des sécheresses récurrentes. Pour lutter contre le changement climatique, une décision clé est indispensable sur le financement des pertes et préjudices et l'opérationnalisation du réseau de Santiago.

8. Journée de l'Afrique

L'évènement Journée de l'Afrique sur le climat a eu lieu le 12 novembre 2022 et a connu la participation des délégués guinéens. En effet, entre 2015 et 2022, les attentes du continent en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ont nettement augmenté alors que les promesses initiales n'ont pas encore été tenues.

Le Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) du Groupe de la Banque mondiale, rendu public en septembre dernier, avait précisé que si des mesures adéquates ne sont pas prises rapidement, environ 13,5 millions de personnes supplémentaires devraient, d'ici à 2050, basculer dans la pauvreté dans les cinq pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Cette tendance a été confirmée par une publication du Comité inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS, 2022), selon laquelle le nombre de personnes en situation de crise en Afrique de l'Ouest et au Sahel est passé de moins de 10 millions en 2016 à près de 38,2 millions en 2022 dans 17 pays CILSS/CEDEAO couverts par l'étude.

Dans les pays du bassin du Congo, l'engagement de l'arrêt de la déforestation est fortement compromis par la faiblesse, voire l'absence, des mesures de compensation financière dues aux États et aux communautés riveraines. Les chocs climatiques d'une ampleur inédite (sécheresses successives, tempêtes tropicales) qui ont frappé l'Afrique, la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe sont venus mettre en évidence l'urgence d'agir pour soutenir la résilience africaine aux défis de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique. A cette Journée, l'Afrique a interpellé la COP27 à redoubler d'efforts en matière d'adaptation en démontrant l'augmentation croissante des flux financiers internationaux en faveur de l'adaptation, en particulier à travers les programmes menés par les pays d'Afrique.

Il a été rappelé également qu'aux défis déjà existants se sont ajoutés les pesanteurs du contexte international, marqué par la guerre en Ukraine qui a accru les risques d'insécurité alimentaire dans plusieurs régions du continent. Selon les chiffres des Nations unies, environ 41 millions de personnes se trouvent aujourd'hui en situation de vulnérabilité alimentaire en Afrique. Les chaleurs extrêmes enregistrées devraient avoir une incidence négative sur la production agricole mondiale : l'Afrique ne sera pas épargnée par ce phénomène. Toutes ces situations actuelles ont mis en évidence une trop grande dépendance alimentaire du continent.

Les chiffres de la Banque Africaine de développement évaluent les importations totales des produits alimentaires du continent à quelque 64 milliards de dollars US chaque année. De même, 30 États africains dépendent de 50 à 100% des exportations du blé et du maïs provenant de l'Ukraine, lequel induit naturellement une hausse des prix de certaines denrées alimentaires de l'ordre de 30% depuis le 24 février 2022, date du début de cette guerre.

Ajoutés à la crise mondiale de l'énergie, qui n'épargne pas l'Afrique, ces aléas ont créé une inflation dont l'onde de choc fait courir des risques pour la stabilité de certains États africains. Il y a de toute évidence urgence à venir en aide massivement et qualitativement à l'Afrique. Alors qu'elle ne contribue que faiblement pour 4% aux émissions de gaz à effet de serre, l'Afrique est la région la plus vulnérable aux effets du changement climatique. Sur les dix États les plus vulnérables aux changements climatiques dans le monde, sept se trouvent en Afrique.

L'ensemble des pays du continent réunis ne capte chaque année que 4% du financement privé et public disponible. Pour rappel, il était ressorti du pacte climatique de Glasgow de la COP26, la volonté de doubler le financement mondial de l'adaptation d'ici à 2025. Il est décisif de travailler dans ce sens particulièrement pour le continent africain, dont l'adaptation est aujourd'hui le principal défi pour atteindre son plein potentiel de développement. Le coût de l'inaction est à terme plus élevé que celui de l'action, en particulier d'une action concertée, organisée et ciblée.

Inverser cette tendance suppose que la solidarité africaine se manifeste concrètement et efficacement à travers des mesures adaptées, ciblées et adéquates à mettre en œuvre à trois niveaux. Il sera essentiel de mettre en place toutes les mesures visant à renforcer la résilience de l'Afrique au changement climatique. Il faudra définir la ou des initiatives nationales, régionales ou continentales qui correspondent le plus au contexte.

Au plan national, l'appropriation et l'intégration des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans les actions, activités ou projets et programmes de l'aide internationale. En effet, toute initiative qui s'alignerait avec ce qui aura été identifié par les pays eux-mêmes comme priorité pour faire face aux défis du changement climatique sera déjà un pas en avant. De manière générale, en soutenant, notamment, les réformes dans le secteur agricole pour stimuler la production agricole, les initiatives en faveur de la préservation et de la restauration des terres, les initiatives visant à soutenir le monde rural et favoriser son accès à l'énergie et à

l'eau tout en développant la e-agriculture, moins polluante et moins dépensiére en eau, les réformes foncières visant à favoriser l'accès des femmes aux terres, etc.

Au plan régional, le soutien technique et financier à des organisations inter-États et aux communautés économiques régionales a été longuement évoqué. Il ne fait guère doute que le renforcement de l'assistance technique et budgétaire à des organisations telles que le Comité inter-États de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Commission pour la Gestion Durable et Concertée des Forêts du Bassin du Congo (CGDCFBC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ou l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) de l'Afrique de l'Est apportera une valeur ajoutée aux efforts d'adaptation et d'atténuation de l'Afrique aux effets du changement climatique, en favorisant une action collective.

Les rapports nationaux et régionaux sur le climat et le développement (CCDR) du Groupe de la Banque mondiale (GBM) offrent en outre des opportunités d'approche pour intégrer le climat et le développement, ainsi que la nécessité de se concentrer sur l'adaptation et la résilience, compte tenu des vulnérabilités climatiques importantes dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des infrastructures. La Journée a appelé les États et les institutions régionales du continent à se les approprier.

Les experts ont fait retenir aussi que des mesures et des décisions seront nécessaires au plan continental. À cet égard, la Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) offre une véritable opportunité de bâtir des économies africaines plus résilientes et mieux adaptées aux défis du changement climatique. Ainsi, le reste du monde pourra accompagner les efforts de l'Afrique dans cette direction. Pour y parvenir, le continent devrait, pour sa part, développer très largement ses mécanismes d'alerte précoce et anticiper les chocs climatiques, qui handicapent aujourd'hui sévèrement son développement. Il serait donc fort utile que les structures qui y travaillent, comme le Centre régional Agrhyemet en zone sahélienne, soient largement soutenues. Plus spécifiquement, la sécurité et la souveraineté alimentaire du continent nécessitent que les États africains mettent en œuvre la Déclaration de Malabo, par laquelle ils s'étaient engagés, en 2014, à consacrer 10% de leur budget d'ici à 2025 à l'accélération et la transformation de l'agriculture africaine. À ce jour, seuls le Ghana, le Mali, le Maroc et le Rwanda sont en passe d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, à tous les niveaux, le renforcement de la capacité des acteurs impliqués dans la gestion des défis climatiques est capital. En effet, aligner les enseignements généraux, techniques et professionnels au besoin de la réalité climatique permettra de saisir plus d'opportunités pour atténuer ses effets néfastes sur la vie de nos populations.

Enfin, cette journée a remis en évidence la détermination de l'Afrique à faire sa part dans la lutte contre le dérèglement du climat. Toutefois, l'accompagnement de la communauté internationale reste à la fois indispensable et décisif, plus particulièrement sur la question du financement de l'action climatique. Dans un contexte de limitation de ressources concessionnelles, la contribution du secteur privé, au moyen de méthodes innovantes, sera aussi décisive pour l'avenir du continent.

9. Présentation de la Déclaration du pays à la tribune officielle de la COP27

Les journées des 15 et 16 novembre 2022 ont été consacrées à la séance de déclaration des Etats membres. Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement a prononcé le message de la République de Guinée en sa qualité de représentant le Gouvernement et Cheffe de la délégation guinéenne à la COP27 se Sharm El-Sheikh.

Dans son intervention, Madame la Ministre a remercié le peuple et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour l'organisation de la COP27 et l'hospitalité réservée aux participants guinéens. Elle a rappelé tous les efforts réalisés et en cours en Guinée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ainsi que les effets subis par les femmes et les enfants avant revendiquer à l'instar des autres Ministres des Pays les Moins Avancés, le doublement du financement de l'adaptation (Cf : **Annexe 2, la Déclaration de la Guinée**).

10. Participation des délégués aux réunions bilatérales

Les membres de la délégation guinéenne, dans un élan coordonné et cohérent, un esprit volontaire et conquérant ont pris part à de nombreuses sessions thématiques, chacun selon les objectifs assignés à la structure dont il relève.

Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable s'est entretenue en audiences avec des Partenaires Techniques et Financiers en vue de recueillir ou sceller des opportunités et des accords de financements des projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique en faveur des populations les plus vulnérables en Guinée.

IV. RENCONTRES BILATERALES DE LA DELEGATION GUINEENNE

a. Rencontre avec l'Alliance pour le Bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre

Sous la conduite de Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, la Délégation guinéenne a rencontré, le Secrétariat Exécutif de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC). Cette Alliance a été créée en 2018 à Ouagadougou au Burkina Faso par huit (8) pays dont la Guinée.

L'AB/AOC est un instrument des instruments de dialogue politique et de coopération Sud-Sud dont le but est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et périurbaines à travers le développement et la promotion de la technologie du biodigesteur dans les Etats membres. C'est également un outil de négociation avec les partenaires techniques et financiers et ses Etats membres afin de susciter des investissements plus importants en faveur de la diffusion à grande échelle de la technologie du biodigesteur.

Les échanges ont porté sur les informations concernant la création d'une infrastructure pour la pérennité du programme biodigesteur, le développement de 2000 biodigesteurs pour la séquestration du carbone, la préparation d'une Feuille de Route pour l'organisation d'une table-ronde des bailleurs de fonds pour accompagner l'Agence Nationale de Promotion de la Technologie du Biodigesteur en Guinée (ANPTB), la tenue d'une réunion virtuelle pour la validation de la Note conceptuelle de l'EBT et le rappel du paiement de la cotisation et des arriérés de contribution de la Guinée au Secrétariat Exécutif de l'Alliance.

b. Rencontre avec la Banque Mondiale :

La Délégation guinéenne a tenu une réunion avec l'équipe de la **Banque mondiale**, conduite par le Directeur régional du développement durable pour l'Afrique, Monsieur Siméon Ehui et la Coordinatrice du changement climatique de la Région Afrique, Madame Kanta Kumari Rigaud.

Au cours de cet entretien, il a été question successivement des difficultés techniques et administratives dans la mise en œuvre du volet Environnement du Projet de Gestion des Ressources Naturelles Mines et Environnement (PGRNME), la mise en place d'une coordination spécifique (Coordinateur-délégué) pour la gestion du volet Environnement du projet, de la célérité dans le traitement des documents (l'approbation des termes de référence

et les accords de non objection), du Fonds Fiduciaire de la Résilience et de la Durabilité (RST) mis en place par le Fonds Monétaire International (FMI) de la participation des délégués de la République de Guinée à la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité prévue à Montréal en décembre 2022.

Une mission de la Banque mondiale est attendue en Guinée pour la revue de la mise en œuvre du PGRNME. Le Directeur régional transmettra un courrier officiel contenant les informations nécessaires y compris une assistance technique pour la participation de la Guinée à la COP15 ainsi que le mode opératoire du crédit carbone.

Il a également proposé à la Partie guinéenne, la préparation de son Rapport National sur le changement climatique à l'instar des pays du G5 Sahel, de la Côte d'Ivoire du Ghana et du Rwanda afin de positionner le pays sur la finance climat, renforcer le Ministère en charge de l'environnement, amorcer des réformes et bénéficier des appuis budgétaires.

c. Rencontre avec Ernest Young et CATALI-5T:

La délégation guinéenne à la COP27 a eu des conversations avec le partenaire **Ernest Young** en collaboration avec le Fonds Vert Climat. L'objet était de s'accorder sur la réalisation d'un projet en Guinée pour un coût de **300,000.00 USD** sur un montant total de **6,000,000.00 USD** consacrés à 23 pays afin de mettre en place un programme d'agriculture résiliente pour d'accroître la productivité agricole en Guinée.

Avec les partenaires allemands du projet **CATALI-5T**, l'équipe guinéenne a été informée des opportunités de financement en faveur des projets climatiques de petites dimensions dont bénéficient des pays de l'Amérique Latine et de l'Afrique Subsaharienne pour un montant total de **40,000,000.00 USD**. La Guinée a été le seul pays en Afrique de l'Ouest éligible à ce financement.

d. Rencontre avec le Groupe ALLCOT

Les échanges avec **ALLCOT** ont concerné la nécessité de la signature d'un Protocole d'Accord avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. ALLCOT est une société internationale qui développe des solutions de financement de l'environnement pour des projets d'énergie durable, d'enfouissement et de foresterie, et échange des crédits carbone en Europe, Amérique du Nord, Asie, Afrique et Amérique Latine. Par conséquent, ALLCOT fournit des services de conseil pour les solutions de changement climatique et de durabilité, y compris la mesure de l'empreinte carbone, plastique et hydrique, le développement de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'achat et la vente de crédits environnementaux générés par ces projets.

Dans le cadre du projet en vue, ALLCOT devra agir comme développeur des Projets et d'éventuels Programmes en collaboration avec le MEDD, chercher et, dans une mesure raisonnable, trouver des fonds, du financement, des alliances stratégiques et des investisseurs potentiels pour le développement des Projets, fournir l'assistance technique et mettre en œuvre tous les moyens, les connaissances, le savoir-faire et son expérience pour le développement des Projets en collaboration avec le MEDD, effectuer des processus de Diligence Raisonnante concernant chaque Projet pour connaître les conditions actuelles en matière légale, environnementale, sociale, technique et économique pour ainsi pouvoir adopter les décisions et établir les mesures qui permettront de développer les Projets de la meilleure façon possible, impliquer le MEDD aux différentes étapes et activités pour le développement des Projets, dans une mesure raisonnable, maintenir le MEDD informé des progrès des Projets et sur les conditions des marchés de carbone, chercher à insérer les Projets dans des mécanismes de marchés internationaux de carbone de l'Accord de Paris et des standards internationaux reconnus, y compris, mais sans s'y limiter aux ITMOs (Internationally Transferred Mitigation

Outcomes) et aux Projets Juridictionnels, vendre en collaboration avec le MEDD les crédits environnementaux générés par les Projets et distribuer les revenus convenus par les Parties dans l'Accord de développement du Projet correspondant, incluant un réinvestissement d'une partie des revenus en différentes initiatives sociales pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des communautés rurales du pays, s'appuyer sur des entités locales (privées, publiques ou de la société civile) dans le cadre du développement des Projets, sous la direction du MEDD.

Il a été conclu que le projet de Protocole d'Accord amendé entre ALLCOT et le MEDD soit soumis aux deux Parties pour examen et signature.

e. Rencontre avec NDC Partnership :

L'audience avec **NDC Partnership** était axée essentiellement sur les échanges d'information sur les assistances antérieures et en cours de NDC Partnership à la Guinée. Il a été rappelé par le Directeur de cette structure, l'appui apporté pour l'élaboration du Plan de Partenariat et du Plan d'Investissement de la Guinée sur les changements climatiques. Suite à la requête du pays, la préparation et la validation des TDR pour le recrutement d'un facilitateur qui se chargera de la mise en œuvre de ces plans climat, est attendue.

f. Rencontre avec IETA's Industry-To-Industry Carbon Market Dialogues :

Par le biais de la représentante du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, la Délégation guinéenne a rencontré IETA's Industry pour discuter sur les modalités de financement de projets de réduction des émissions à travers les marchés de crédits carbone. Il a été conclu que les échanges se poursuivent, même en dehors de la COP27, entre IETA et les parties guinéennes intéressées en vue d'une mise en œuvre effective.

g. Rencontre avec la Société Blue Forest :

La Société Blue Forest qui est en partenariat avec l'ONG Guinée Ecologie entend réaliser dans les Communes Rurales de Koba Taléma, Khorira dans la préfecture de Dubréka et de Maférinyah et Kaback dans la préfecture de Forécariah, des projets communautaires sur les forêts de mangrove d'une superficie de 50.000 hectares. L'objet de cette rencontre qui a été présidée par le Conseiller Principal, représentant Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, consiste à mettre en place un programme durable de réduction de la déforestation et du bien-être des communautés riveraines.

Un courrier a été adressé à cet effet par la Société Blue Forest à l'autorité ministérielle chargée de l'environnement et du développement durable en vue d'obtenir les permis et les garanties nécessaires pour la réalisation de ce projet et l'exploration du carbone bleu.

h. Rencontre avec la Banque Africaine de Développement (BAD)

Le 16 novembre 2022, s'est tenue au stand de la Banque Africaine de Développement (BAD) une réunion de concertation avec la délégation guinéenne autour du projet « d'adaptation au changement climatique dans le bassin versant du Konkouré par une gestion intégrée des ressources naturelles et à la promotion de technologies climato-intelligente ».

L'objectif de ce cadre de concertation était d'amener la BAD à mettre le projet dans ces priorités à court terme et faciliter l'accès à son financement rapide.

Après avoir présenté le projet, ses composantes et les enjeux biophysique et humain y afférent, il a été ressorti que ce projet est inscrit sur la liste des priorités nationales en tant qu'initiative présidentielle et que son financement et sa mise en œuvre parviendraient à résoudre plusieurs

problèmes, notamment l'accompagnement des populations massivement déplacées par la construction des grands barrages hydroélectriques, la stabilisation du climat dans la zone suite à la restauration de l'écosystème, le maintien du débit du cours d'eau, la sécurité des barrages et l'amélioration du cadre de vie de la population vivant dans le bassin versant.

De même, la réduction de l'empreinte écologique des populations riveraines sur l'écosystème du bassin contribuera à générer des crédits carbone dont la vente aura également des retombées positives pour l'économie nationale et la vie des communautés locales.

Il a également été justifié que ce bassin soit considéré comme un site prioritaire dans la mise en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

En réponse, le représentant de la BAD a indiqué que ce projet intéressait beaucoup son Institution et que cette dernière n'attendait que la volonté politique du Gouvernement guinéen à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il a souligné que la volonté politique du gouvernement guinéen était l'élément moteur pour le financement rapide de tous les projets prioritaires. Ainsi, il a recommandé de mettre en place une équipe qui travaillera avec le Bureau de la BAD en Guinée et que tous les projets prioritaires doivent être alignés au programme National de Développement Economique et Social puis doivent être transmis officiellement par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

À la suite de cette recommandation, Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Cheffe de la Délégation Guinéenne à la COP27 a mis en place une Commission technique composée du Conseiller à la Primature chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Assainissement, du Conseiller Principal du MEDD, du Point Focal CCNUC et du Point Focal Désertification pour le suivi du processus avec la BAD.

Elle a demandé que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan soit saisi par un courrier officiel pour la transmission des notes des projets prioritaires à la BAD en sollicitant également auprès de la BAD la mise à disposition d'un consultant spécialiste en montage des projets qui réponde aux standards.

En outre, la République de Guinée aura l'avantage d'être dotée d'une Stratégie nationale Genre et Changement Climatique à travers un appui de la BAD.

i. Rencontre avec le Fonds D'Adaptation :

Le 16 novembre 2022, s'est tenue au stand de la Guinée une réunion avec l'équipe technique du Fonds d'Adaptation (FA) autour des points suivants :

- les Nouvelles Stratégies du FA,
- les Perspectives de financement
- la mise en place d'une agence accréditée nationale au FA

Après le tour de table, Madame le Point Focal du Fonds d'Adaptation - Guinée a pris la parole pour planter le décor avant de décliner les difficultés liées au financement des projets d'adaptation, les soumissions de projets à travers les institutions internationales accréditées au FA et notamment la mise en place de l'agence nationale accréditée au FA. Elle a également poursuivi son intervention pour demander ce qui peut être fait à présent pour que les projets d'adaptation déjà montés et prêts puissent bénéficier de financement.

Ensuite, a pris la parole Madame la Directrice Nationale Adjointe des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques, Point Focal de la CCNUCC pour expliquer que des préalables ont été fait pour l'accréditation du Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE) mais dont on a plus eu de suite afin de savoir les points de blocage.

Et Madame la Directrice Générale du BSD a également renchéri pour demander où on en était et qu'est ce qui peut être concrètement fait pour le suivi de la question d'accréditation du CERE.

A la réponse à toutes ces interrogations, Mr Mahamat du FA s'est lancé en premier pour tout d'abord expliquer les modalités d'accès direct au FA, les détails sur les institutions des Nations Unies existantes notamment le PNUD, l'ONUDI, le PAM etc. pour dire que la Guinée peut soumettre ses projets d'adaptation VIA ces structures en attendant la mise en place effective de son agence accréditée.

Il a poursuivi son intervention pour apporter des détails sur les différents guichets qui existent en ce moment au niveau du Fonds et qui sont saisissables à savoir :

- allocation de 20 millions de dollars pour des projets nationaux mais décaissable par 10 millions de dollars par projet
- allocation de 14 millions de dollars pour des projets régionaux, au moins 2 pays et ne peut être mobilisée que par une entité régionale ;
- accès direct amélioré à un montant de 5 millions de dollars pour les projets avec les communautés ;
- 150 milles dollars pour des projets au niveau de la société civile ;
- 100 milles dollars pour documenter ce qui est fait sur le terrain

Concernant la question de l'accréditation du CERE, enclenchée depuis 2019, Madame Silvia du FA a décliné les points de blocage du processus dont entre autres :

- I. La question d'ordre juridique basée sur l'indépendance du CERE qui reste à démontrer ;
- II. Le rapport d'audit financier ;
- III. Les documents d'Audit interne du centre pour mieux comprendre son système de contrôle interne ;
- IV. Les capacités avérées du centre dans la réalisation d'autres projets ;
- V. Les lignes directrices du centre concernant la politique genre ;

Elle a ensuite mentionné que pour accélérer le processus, les documents suscités doivent tous être télécharger et envoyer au FA, qui après examen, organisera une réunion entre le CERE et le Panel d'accréditation pour finalisation.

Elle a également indiqué qu'au-delà du Directeur du centre, le contact entre le FA et le CERE doit être élargi à d'autres responsable comme :

- Le responsable juridique du centre ;
- Le responsable de l'audit interne ;
- Le responsable de la Programmation ;
- Le responsable des Ressources Humaines.

A la question de savoir est ce que la Guinée peut en plus du CERE, entamer l'accréditation d'une autre entité de mise en œuvre ou également présenter l'ANAFIC en cours d'accréditation au FCV pour servir au FA.

En réponse, les représentants du FA ont indiqué que le pays peut bien enclencher un autre processus car le pays est habilité à avoir plus d'une entité de mise en œuvre.

Concernant l'ANAFIC, les représentants du FA ont indiqué que le processus ne sera pas assez simple et facile car l'ANAFIC doit tout pouvoir finaliser complètement son accréditation au FVC avant d'entamer le processus avec le FA. En plus, cette transition devra être facilitée par le comité du FVC auprès du FA. Enfin, ils n'ont pas manqué de faire savoir que tout dépend du souhait du pays.

Pour une question de suivi et de transparence, la partie guinéenne a recommandé que:

- le Point Focal FA soit prochainement mise en copie de tous les e-mails entre le CERE et le FA afin de suivre le processus et remonter les informations auprès des autorités du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Point Focal prenne contact avec le Directeur du CERE afin de poursuivre leur processus d'accréditation et fournir les éléments y afférents.

Mr le Conseiller à la Primature chargé de l'Environnement et du Développement Durable, en prenant la parole, a d'abord féliciter les représentants du FA pour la clarté dans les détails apportés pour éclairer la lanterne des uns et des autres avant de leur rassurer de la volonté politique du pays à collaborer avec eux et d'y mettre du sien pour débloquer toutes situations qui pourraient venir à retarder le processus.

1. Réunion des Ministres sur le Global méthane

Le méthane est responsable de 0,5 degré du réchauffement climatique que subit actuellement la planète. Il est temps que les pays se mobilisent pour la réduction des émissions de méthane afin de limiter la température mondiale à 1,5°C.

Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a participé à la réunion des Ministres sur le méthane, organisée par les États-Unis, avec le soutien de plus de 100 pays qui ont lancé l'engagement mondial en faveur du méthane (GMP).

L'objectif de cette réunion est d'amener les pays à réduire les émissions anthropiques de méthane d'au moins 30% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2020.

La COP27 a souligné les progrès réalisés au cours de l'année écoulée dans le cadre de la GMP et les Etats Unis invitent tous les pays à les rejoindre pour accélérer le processus de réduction du méthane.

Monsieur John Kerry, a fait la requête à tous les pays de poursuivre l'action sur le méthane, de préparer les plans d'action nationaux sur le méthane pour assurer la sécurité climatique et énergétique. Il a informé que les Etats Unis lanceront les voies d'accès aux marchés de l'agriculture et des déchets dans le cadre du Programme de Partenariat Mondial (PPM) pour faire progresser la sécurité climatique et alimentaire.

Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a rencontré les organisateurs de cet événement et a réitéré l'engagement de la Guinée à adhérer à cette importante initiative.

2. Synthèse de la participation des délégués aux sessions thématiques

- **Les délégués guinéen sous la conduite du Point Focal de la Convention pour la lutte contre la désertification et la sécheresse** ont pris part à la Présentation de la Société KAYRROS ayant pour thème "*Tirer parti de la technologie de surveillance par satellite pour l'action climatique*".

KAYRROS est la principale Société de géo-analyse avancée de l'énergie et de l'environnement qui aide les commerçants, les investisseurs, les opérateurs et les Gouvernements à prendre de meilleures décisions. Cette société tire de la valeur de l'intégration de données alternatives et de marché dans des solutions uniques et des offres de produits spécifiques aux clients tout en mesurant l'impact environnemental et en fournissant un aperçu des risques liés au climat et à la transition énergétique.

Cette présentation était articulée autour des points suivants :

- Technologies satellitaires : Observation de la Terre, Intelligence artificielle, Applications de l'impact et du risque climatique sur le Mix énergétique ;
- Prise en charge de l'analyse par satellite en tenant compte de cinq (5) objectifs de développement durable : ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable : « Energie propre et d'un coût abordable » ; ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : « Travail décent et Croissance économique » ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables : « Consommation et Productions responsables » ; ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : « Mesures relatives à la Lutte contre les Changements climatiques » ; ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres : « Vie terrestre ».
- Présentation de nombreux domaines de collaboration qu'offre le Programme de développement de l'Afrique ;
- Transition énergétique juste : Valeur ajoutée du Gouvernement hôte : (i) Instaurer la confiance pour les IDE grâce à la transparence ; (ii) Recevoir des prévisions régulières sur l'avancement, l'achèvement et les retards de la construction ; (iii) Superviser les performances des sous-traitants ; Valeur ajoutée pour les investisseurs : (i) Superviser les performances des sous-traitants ; (ii) Gérer les risques du projet ; (iii) Conformez-vous aux mandats ESG et net zéro.
- La surveillance des projets solaires combine les données satellitaires avec d'autres sources : Cela permet d'utiliser divers types de mesures/techniques et les combiner pour réaliser les cartes à risque.
- Une plus grande transparence pendant la phase de construction permet de réduire les risques du projet et de réduire les coûts de financement ;
- Une plus grande transparence pendant la phase de construction permet de réduire les risques du projet et de réduire les coûts de financement ;
- Atténuation des risques de feux de forêt ;
- L'état de l'art en matière de modélisation des risques d'incendie de forêt ;
- Les entreprises peuvent prendre des décisions plus éclairées sur les risques physiques ;
- Les compagnies d'assurance peuvent évaluer l'ampleur des dommages ;

- Aligner les coûts d'assurance sur une évaluation factuelle des risques physiques ;
- Produits de base ;
- L'analyse par satellite a de nombreuses utilisations pour la potasse et d'autres produits miniers ;
- Les satellites radar peuvent surveiller l'activité minière à l'échelle mondiale ;
- L'imagerie radar et les algorithmes avancés fournissent des informations uniques ;
- Les villes nouvelles et méga infra ;
- Les idées clés : Mesurer les forêts depuis l'espace.

Il ressort de cette présentation que les activités de la Société KAYRROS sont principalement orientées vers trois (3) domaines qui sont :

a/ Le domaine de l'énergie solaire : pour le suivi de la mise de la mise en œuvre des projets d'énergie solaire, de la production du pétrole, de la consommation des Centrales thermiques, etc.

b/ Le domaine des mines : Il s'agit là d'assurer le suivi des activités minières par Satellite et par Radar pour permettre aux Gouvernements et aux Sociétés minières de savoir à quel rythme ou à quel point la mine change. C'est donc le suivi de la dynamique des activités minières dans une zone déterminée dans le temps et dans l'espace permettant de connaître à tout moment la production minière dans les différentes zones d'exploitation dans la plus grande transparence.

c/ Le domaine des forêts : pour le suivi de la dynamique des forêts à travers l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) notamment le méthane et le gaz carbonique (CO₂) et l'"inventaire de la biomasse aérienne des arbres de la forêt par la connaissance de la quantité de carbone séquestrée par les arbres. Il s'agit donc de mesurer le stock de carbone et de connaître les changements observés dans la biomasse aérienne des forêts dans le temps. Les principales causes de ces changements peuvent être la déforestation et la dégradation des forêts sous toutes ses formes, le suivi de la dynamique des feux de brousse, l'élaboration de la carte des zones à risque prenant en compte les mesures préventives contre les feux de brousse et le suivi des feux actifs dans une zone, l'élaboration des cartes d'intensité des feux de brousse et connaissance de leur fréquence.

En outre, la Société KAYRROS aide aussi les pays dans la facilitation de l'accès au financement des projets de reforestation et de crédits carbone en matière de réduction des émissions liés à la déforestation et à la dégradation des forêts.

La Direction Nationale des Forêts et Faune (DNFF), la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC), l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), l'Agence Guinéenne des Evaluations Environnementales (AGEE) et le Centre National d'Observation, de Suivi et d'Information Environnementales (COSIE) trouveront la nécessité de contacter la société KAYRROS pour établir les bases d'une collaboration dans le cadre du renforcement de leurs capacités techniques à l'adresse ci-dessous indiquée.

- **La Cheffe Service Genre du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Point Focal Genre et changements climatiques et Négociatrice de la Guinée sur le Genre climatique** a participé à des évènements dont les expériences relevées pourraient être utiles au pays.

Il s'agit de la rencontre entre les négociatrices Genre et Climat des pays Parties et l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Président du Groupe Afrique et le Président du SBSTA, ainsi que les Ministres en charge de l'Environnement du Canada, de la France et de Monaco pour marquer la mise en route d'un Programme sur trois (3) ans. Les mesures ont porté sur la formation des négociatrices, le renforcement des capacités,

l'augmentation de la participation des femmes dans les différentes délégations des pays membres, l'encouragement des négociatrices d'être présentes dans les négociations climatiques sur les différentes thématiques Adaptation, Atténuation et Genre avec une synergie d'Action.

Elle a également participé au Dialogue conjoint avec le Groupe de travail Facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones sur la promotion du leadership et la mise en évidence des solutions des communautés locales et des femmes. Dans ce Dialogue, la mise en exécution des décisions de la COP25, la mobilisation des ressources publiques et privées et la prise en compte des projets en souffrance de financement ont été largement débattues.

Ensuite, les Points Focaux Genre et Changement Climatique ont eu une rencontre avec l'équipe Genre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui a porté sur les engagements des points focaux genre et changement climatique. Trois points essentiels ont été débattus : (i) le renforcement des capacités des Points Focaux en charge du Genre ; (ii) la participation à la session de Bonn et de la CCNUCC ; et (iii) la mise à disposition d'un budget de fonctionnement.

Le Point Focal Genre de la République de Guinée a pris part avec ses pairs à une rencontre sur Action pour l'Autonomisation Climatique (ACE) avec le Directeur de l'UNITAR axée sur l'avancement de la Stratégie Nationale d'Apprentissage sur les changements climatiques mis en place par certains pays. A cet effet, une requête a été soumise à l'UNITAR pour une assistance à la Guinée pour l'élaboration de cette Stratégie.

Ainsi, des activités de sensibilisation radiophoniques et télévisées furent programmées pour la Guinée, le Bénin et le Niger. Une mission est envisagée par l'UNITAR en République de Guinée.

3. Journée du Genre

La journée du 14 novembre 2022 a été dédiée au Genre au niveau de la Convention-Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques.

Ce fut l'occasion pour la Cheffe de la Délégation guinéenne, Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable d'animer les trois panels suivants avec ses homologues de l'Angola, de la Mauritanie, de la Somalie, du Niger, de la Gambie et de l'Egypte:

- Dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale, quelles ont été prises par les Etats pour protéger les femmes et les filles contre de nouveaux chocs climatiques en particulier les femmes en milieu rural ;
- La COVID-19 et le changement climatique : Les femmes au Centre de la planification de la réponse ; et
- La cérémonie de remise des prix avec Gender Just Climate Solution.

4. Organisation du Side Event Guinée :

Pour la première fois, la République de Guinée a organisé un évènement parallèle à la COP, sous la conduite du Point Focal de la CCNUCC, la Guinée a partagé son expérience sur le développement de la CDN, les Plans d'investissement et de Partenariat au pavillon du NDC Partnership. Les présentateurs étaient Mme Oumou DOUMBOUYA, Point Focal CCNUCC, Monsieur Sékou Fodé CAMARA, Point Focal CDN et Monsieur Mohamed CONDE, PDG de l'Entreprise MC Groupe.

5. Le Stand de la Guinée à la COP27

La COP27 constitue une véritable opportunité de contacts et d'échanges pour les PMA. C'est pourquoi, la Guinée s'est dotée d'un stand servant de point de regroupement et de rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers afin de présenter les projets ou des idées de projets.

6. Les contacts du secteur privé

Le secteur privé guinéen a pris une part active à la COP27. L'entreprise MC GROUPE dans le cadre de ses projets de production de charbon écologique à travers le bambou et de motos électriques à usage solaire a rencontré de nombreux Partenaires Techniques et Financiers pour la vente du crédit carbone généré par ses activités dans l'intérêt dans toutes les Parties impliquées (l'Etat, les populations rurales et le promoteur).

Les Ministères concernés devront prendre toutes les dispositions utiles pour l'appui nécessaires aux initiatives de la société MC GROUPE.

V. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA COP27

5.1 Les résultats généraux de la COP27

La 27^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC a pris fin le 18 novembre 2022 avec à la clé les principaux résultats ci-après :

La **COP 27** a réaffirmé l'objectif de 1,5°C. Malheureusement, elle n'a pas permis d'obtenir l'engagement des **principaux émetteurs mondiaux** de réduire progressivement les combustibles fossiles, ni de nouveaux engagements en matière d'atténuation du changement climatique.

Néanmoins, elle a ouvert un nouveau chapitre sur le financement des pertes et dommages et jeté les bases d'une nouvelle méthode de solidarité entre les pays qui ont besoin d'aide et ceux qui sont en mesure de la fournir. Il s'agit là d'une avancée cruciale, car il ne peut y avoir d'action durable contre le changement climatique sans justice climatique. L'Union européenne premier contributeur mondial au financement international de la lutte contre le changement climatique, a confirmé son engagement à soutenir les pays les plus vulnérables de la planète en apportant une première contribution aux pertes et dommages.

Toutefois, l'UE et l'ONU ont exprimé leur déception de la déclaration finale approuvée par les participants au sommet sur le climat à Charm El-Cheikh, en Égypte, relatif à la nécessité de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre pour la raison que cette déclaration ne fixe pas de nouveaux objectifs par rapport au sommet de l'année dernière, tenu à Glasgow, en Écosse.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a même estimé que le sommet sur le climat avait "échoué" à élaborer un Plan pour "réduire radicalement les émissions" en qualifiant d'"inadéquates" les décisions prises en général. Il poursuivit en saluant la décision de créer et d'activer le Fonds pour les pertes et dommages dans la période à venir, mais en notant que cela ne suffira pas" à créer le fonds qui reste fondamentalement lié à la volonté politique, nécessaire pour rétablir la confiance.

En conclusion, la COP27 s'est clôturée sur des résultats insuffisants qui n'apportent pas d'efforts supplémentaires de la part des grands pollueurs pour augmenter et accélérer le niveau de réduction de leurs émissions (cf : **Annexe 3, Rapport de la Présidence de la COP27**).

5.2 Les résultats spécifiques pour la Guinée

N°	Désignation	Partenaires	Observations
1	Accord de partenariat de développement des solutions de financement de l'environnement pour des projets d'énergie durable, d'enfouissement et de foresterie, d'échanges de crédits carbone et de conseil	Société ALLCOT	Protocole d'Accord en voie de conclusion
2	Accord sur la réalisation d'un programme d'agriculture résiliente pour accroître la productivité agricole en Guinée.	Ernest Young en collaboration avec le Fonds Vert Climat	Financement en voie d'acquisition pour un coût de 300,000.00 USD
3	La Guinée, seul pays en Afrique de l'Ouest éligible à bénéficier des opportunités de financement en faveur des projets climatiques de petites dimensions dont bénéficient des pays de l'Amérique Latine et de l'Afrique Subsaharienne	Partenaire allemand du projet CATALI-5T	Financement en voie d'acquisition pour 40,000,000.00 USD
4	Projet de partenariat Public-Privé pour la résilience et de développement des énergies vertes pour la réduction des émissions de déforestation, de dégradation des terres et la lutte contre le dérèglement climatique en Guinée	Banque Islamique de Développement et la société MC GROUPE	Procédure de financement en évaluation pour un montant total de 80,794,889.00 USD
5	Projet de partenariat Public-Privé pour l'adaptation au changement climatique basée sur la conservation durable de la biodiversité par une gestion participative et la promotion des initiatives de production des combustibles domestiques en Guinée Forestière	Banque Islamique de Développement et la société MC GROUPE	Procédure de financement en évaluation pour un montant total de 33,000,000.00 USD
6	Projet d'adaptation au changement climatique dans le bassin versant du Konkouré par une gestion intégrée des ressources naturelles et à la promotion de technologies climato-intelligente	Banque Africaine de Développement (BAD)	Le projet sera inscrit aux priorités de la BAD à condition de son approbation et sa transmission par l'autorité nationale, Gouverneur du portefeuille des financements extérieurs
7	Appui à la Guinée pour la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la validation des Plans d'Investissement et Partenariat, l'élaboration des plans climats sectoriels, le recrutement d'un facilitateur national pour la mise en œuvre de la CDN et la mobilisation d'un consultant international pour la	NDC Partnership	Accord conclu pour raffermir la coopération

	transformation des idées de projet en projets bancables.		
8	Mise en place d'un programme durable de réduction de la déforestation sur une superficie de 50.000 hectares forêts de mangrove et de bien-être des communautés riveraines dans les Communes Rurales de Koba Taléma, Khorira dans la préfecture de Dubréka et de Maférinyah et Kaback dans la Préfecture de Forécariah	Société Forest Blue	Requête introduite au MEDD par la société Blue Forest pour obtention des permis et des garanties nécessaires à la réalisation de ce projet d'exploration du carbone bleu.



Annexe 1 : Liste des participants

LA LISTE DES PARTICIPANTS A LA COP 27
DE SHARM EL SHEIKH EN EGYPTE

N°	PRENOMS ET NOM	INSTITUTION	FONCTION	EMAIL
01	LOUPOU LAMAH	MEDD	MINISTRE	loupoul2004@gmail.com
02	SEYDOU BARI SIDIBE	MEDD	CONSEILLER PRINCIPAL	saenvsidibe@gmail.com
03	FASSOU THEA	PRIMATURE	CCEDA	fassou.thea@primature.gov.gn
04	SIMON PIERRE CAMARA	PRIMATURE	C/DEVELOPPEMENT DURABLE	Simonpierre.camara@primature.gov.gn
15	OUMOU DOUMBOUYA	MEDD	PF CCNUCC	oumoudoumbouya1@gmail.com
06	PIERRE LAMAH	MEDD	SE/AND-FVC	pierlam_georgsoncol17@yahoo.fr
07	Fodé Moussa BANGOURA	MAECIIAGE	CHARGE D'AFFAIRES EMBASSADE GUINEE	fodemoussa2009@yahoo.fr
08	Alhassane CONTE	UN-USA	CHARGE D'AFFAIRES	alassane.c65@gmail.com
09	Ibrahima Sory BARRY	MAECIIAGE	1er Section Eco-Com	00201142835340
10	Daouda Ahmed KANDE	MAECIIAGE	Informaticien Ambassade Guinea	kandedaouda21@gmail.com
11	Nima Bah Barry	MEHH	Chef de Cabinet	bahnima@gmail.com
12	Mamadou Saliou CAMARA	ONG ASSSOCIATION TRAIT D'UNION DES JEUNES		camarasaliou43@gmail.com
13	KADIATOU DALEIN DIALLO	MEDD	DG - BSD	kadiatoudaleind@gmail.com
14	FATOUMATA SANGARE	MEDD	PF ADAPTATION ET FONDS D'ADAPTATION	fsangare.sangare@gmail.com
15	BILIGUA KOIVOGUI	MEDD	PF GENRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	biligakoivogui50@gmail.com
16	ALHASSANE HAMZATTA CHERIF	MEFP	PF	alhashamz87@gmail.com
17	THIERNO MADJOU BAH	MIT/DNRN	DNA	thiernor77@gmail.com
18	KADIATA MADI DIALLO	DNFF	PF DESERTIFICATION	diallokadiatamady@yahoo.fr
19	SANKOUMBA DIABY	MPEM	CTN/CCCME	sankdiabv@yahoo.fr
20	SEKOU FODE CAMARA	MEDD	PF CDN	sekoufodedeka@gmail.com
21	RICHARD LAMAH	MEDD/COMMUNICATION	JOURNALISTE	biligakoivogui50@gmail.com
22	MAMADOU SALIOU CAMARA	ONG/ASSOCIATION DES JEUNES GUINEENS	ATUJG	camarasaliou43@yahoo.fr
23	DR MAHAWA DIAKITE	MSHP	DNA/DNHP	mahawa.diakite@gmail.com
24	JEANNETTE LEO LAMAH	MPEM	DGA/BSD	janet.leo@gmail.com
25	MAMADOU ALPHA BALDE	RTG	JOURNALISTE	alphatome12@gmail.com
26	SARAN KONE	MCIPME	POINT FOCAL	konesaran123@mail.com
27	HADJA KADIATOU N'DIAYE	MEDD	PRESIDENTE FONDATION HKD - PEDDG	kadienye@yahoo.fr
28	DR FATOUMATA BAH	MESRSI	CONSEILLERE RECHERCHE	afasatou2008@yahoo.fr

28	DIARIOU BALDE	METFP	CHEFFE DE SERVICE HSS	diabalde281@gmail.com
30	MOHAMED CONDE	MC PRESTATION	DG	moha.conde1@gmail.com
31	MAMADOU OURY BARRY	BSD/MEDD	GESTIONNAIRE DU STAND	pointfocal.meefgn.oddifdd@gmail.com
32	ALPHA IBRAHIMA BAH	MEDD	COORDONATEUR TCN	alfabah2010@gmail.com
33	TOURE FODE	FECAN	DG	tfodedfecan@gmail.com
34	PIERRE LAMAH	MEDD	SE/AND FVC	pierlaim_georgsoncol17@yahoo.fr
35	KOIBA KOIKWA	METEO	PF GIEC	koibavah@gmail.com
36	ABDOULRAHIM BARRY	MAECIAGE	PF/SOUS DIRECTEUR ONU	abdourahimbarry2@gmail.com
37	JOSEPH SABENDOU KOUNDOUNO	MUHAT	PF	koundounojoseph@yahoo.fr
38*	AISSATA CAMARA	CNT	VICE PRESIDENTE COMMISSION AFFAIRES ECO ET DD	astousavio@gmail.com
39	BANGALY CHERIF	CNT	MEMBRE AFFAIRES ET DD	bangalycherif@gmail.com
40	ISMAEL BALDE	ONGJAG	DIRECTEUR EXECUTIF	622651595
41	AMADOU SOW	MUHAT	CHEF DIVISION OPERATIONS URBAINES	developpedurable92@gmail.com
42	ALGASSIMOU DIALLO	ONG GUINEE VERTE	PRESIDENT	laguineeverte2021@gmail.com
43	IDIATOU CAMARA	ADMINISTRATION GENERALE	RADIO ENVIRONNEMENT GUINEE	radioenvironnementgn@gmail.com
44	SEYDOUBA SIDIBE	DIRECTEURS PROGRAMMES	JEUNES VOIX DU SAHEL GUINEE	620467535
45	OUMOU HAWA DIALLO	COORDINATRICE	JEUNES VOIX DU SAHEL GUINEE	621945235
46	BANGALY SANGARE	MEDD	ATTACHE DE CABINET	zazasangare@gmail.com

Annexe 2 : Déclaration de la Guinée

Monsieur le Président de la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,

Distingués participants,

Au nom de **Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Colonel Mamadi DOUMBOUYA et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Bernard GOUMOU**, du peuple et du Gouvernement guinéen, je voudrais remercier le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour l'accueil et l'hospitalité accordés à ma délégation depuis notre arrivée dans cette cité magnifique de **Sharm el Sheikh**.

La Guinée, Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris est suffisamment engagée à contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

C'est ainsi qu'elle a enregistré d'importants progrès à la suite de la **COP26** tenue à Glasgow.

- Les Plans d'Investissement et de Partenariat de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) et les Plans sectoriels climats ont été validés. Toutefois, la mise en œuvre de cet ambitieux programme nécessite la mobilisation de près de 14 milliards de dollars US.

Le **3^{ème} Rapport d'inventaires des Gaz à Effet de Serre** et le **4^{ème} Rapport d'inventaire des Gaz à Effet de Serre** du Premier Rapport Biennal Actualisé.

Monsieur le Président,

La Guinée fait partie des faibles contributeurs aux émissions mondiales des gaz à effet de serre soit moins de **0,1%**. Sa Contribution Déterminée Nationale a établi un objectif global inconditionnel de **20%** déjà atteint et conditionnel de **49%** d'ici **2030** par rapport au scenario tendanciel de croissance des émissions de gaz à effet de serre du fait du développement du pays.

L'atteinte de cet objectif conditionnel requiert le soutien des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre d'initiatives permettant de réduire considérablement la déforestation et la dégradation de près d'un million d'hectares ? sur le territoire national, par la modernisation du secteur du bois énergie, la promotion des énergies vertes et la protection renforcée des forêts classées et des aires protégées et l'augmentation des superficies protégées.

En effet, la protection de notre patrimoine naturel et de notre biodiversité pour améliorer nos capacités d'adaptation face aux impacts des changements climatiques est une priorité pour le Gouvernement guinéen.

De ce fait, elle plaide pour la mise à disposition de moyens financiers additionnels afin de combler le déficit de financement constaté d'année en année et demande que le financement de l'adaptation au changement climatique soit doublé.

Monsieur le Président,

Pour la République de Guinée, la **COP27** doit être une COP d'actions et non une COP de nouvelles promesses. Nos populations en général et plus particulièrement les couches vulnérables que sont les femmes, les filles, les jeunes et les enfants, subissent fortement les impacts de la crise climatique, car celle-ci amplifie les inégalités existantes entre les sexes et

met leur vie et leurs moyens de subsistance en danger. Elles expriment de multiples et pressants besoins et attendent des réponses immédiates et proportionnelles.

A cet effet, nous interpellons les potentiels pollueurs et les bailleurs de fonds sur l'insuffisance des fonds pour l'adaptation climatique mais aussi et surtout, sur la complexité et la lourdeur de leurs procédures de décaissement et demandons plus de transparence et de flexibilité.

La République de Guinée soutient toutes les initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable et reste solidaire aux préoccupations des **Pays les Moins Avancés**, de **l'Afrique** et du **G77 + la Chine**.

Monsieur le Président,

Je tiens encore une fois de plus, au nom du peuple et du Gouvernement guinéen, vous adresser mes vives félicitations pour les moyens déployés à l'organisation de cette Conférence sur le climat à Charm-El- Sheikh et souhaite qu'elle soit couronnée de plein succès pour le bonheur de la planète et de ses habitants.

Je vous remercie !

Annexe 3 : Résultats généraux de la COP27

La COP27 a enregistré plus de 100 chefs d'État et de gouvernement à l'ouverture avec 33 449 participants dont 16 118 délégués de partis, 13 981 observateurs et 3 350 membres des médias dont 45 délégués pour la République de Guinée.

Il est important de noter que la COP 27 de la CCNUCC, la CMP 17 du Protocole de Kyoto et la CMA 4 de l'Accord de Paris se sont achevées bien plus tard que prévu initialement, à l'aube du 20 novembre 2022.

Après la Conférence de Glasgow qui avait remobilisé les Parties contractantes et les acteurs non étatiques pour réhausser le niveau d'ambition après deux années d'immobilisme dû à la pandémie mondiale de la Covid-19, la Conférence de Charm El-Cheikh était annoncé comme celle de la mise en œuvre et de l'accélération de l'action.

Pendant près de trois semaines, les Parties contractantes ont délibéré en ce sens, dans de mauvaises conditions logistiques (prix exorbitants des logements, de la nourriture et des transports imposés par le Gouvernement égyptien, mauvaises conditions de réunions, froides et bruyantes, ...etc.) et une ville balnéaire touristique qui est le symbole contraire de la sobriété énergétique et de la transition écologique.

Les résultats de cette Conférence de Charm el-Cheikh sont mitigés, entre d'une part la répétition partielle du Pacte de Glasgow pour le climat, et d'autre part la décision d'établir un fonds pour les pertes et préjudices, qui peut être vu par les pays vulnérables comme une victoire et une avancée du cadre multilatéral de coopération mais qui est aussi un aveu de la communauté internationale de son impuissance à contenir la menace des changements climatiques.

Les raisons qui peuvent expliquer ces résultats-là sont multiples. A cet égard, il est important de rappeler le contexte dans lequel s'est déroulée cette Conférence. Une détérioration du contexte géopolitique mondial du fait de l'invasion de Ukraine par la Russie et des tensions entre les USA et la Chine, marquant nettement un affaiblissement du multilatéralisme et un retour à des logiques de blocs, comme on l'a constaté lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2022.

- Une mobilisation plus radicale des jeunes mais une attention du grand public détournée par les hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, avec un niveau historiquement fort du dollar \$, une inflation et des taux d'intérêts très élevés, et un endettement qui devient insoutenable pour les pays les plus pauvres ;
- Une hausse des subventions aux énergies fossiles et recours accru aux énergies fossiles pour pallier les difficultés conjoncturelles liées à la production d'électricité (notamment en Europe, mais avec de nouvelles coopérations sur les combustibles fossiles avec des pays en développement comme par exemple le Sénégal avec l'Allemagne) ;
- Une hausse des émissions mondiales de CO2 liées aux énergies fossiles en 2022 supérieures de 2,9% à celle du premier trimestre 2019 ;
- Une multiplication des événements climatiques extrêmes en 2022, avec un été le plus chaud et le plus sec jamais enregistré en Europe, des inondations meurtrières au Pakistan (1.700 morts, 33 millions de personnes affectées, 10% du territoire inondé), etc.
- Une Présidence égyptienne mal préparée, qui n'a que très peu consulté à haut niveau avant la Conférence (sauf lors d'une pré-COP début octobre à Kinshasa en RDC, où peu de ministres ont pu se rendre), et qui ne s'est finalement pas engagée pour que ce aussi la "COP de l'Afrique" ;

Ces multiples crises (géopolitique, économique, climatique) et ce manque d'engagement diplomatique doivent être gardés à l'esprit pour évaluer les résultats de la Conférence de Charm El-Cheikh.

Les décisions "chapeau" (1/CP.27 et 1/CMA.4) : "Le Plan de Mise en œuvre de Charm el Cheikh"

La décision dite "chapeau" a pour objet d'envoyer des messages politiques forts de la part de la Conférence au reste du monde.

Bien qu'il n'y ait pas de règle écrite ou de procédure, la pratique maintenant bien installée depuis la COP21 où a été adopté l'Accord de Paris veut que la décision "chapeau" à fois contextualise mais aussi annonce l'impulsion politique et les décisions marquantes de la Conférence.

Elle reflète également la "marque" de la Présidence, de son engagement et des résultats qu'elle a permis à la Conférence d'obtenir.

Puisque le cadre multilatéral est construit sur le fondement de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sur le bras opérationnel de l'Accord de Paris, il y a deux décisions "chapeau" qui sont appelées décisions "miroir" puisqu'elles sont identiques pour les dispositions concernées dans chacun de ces deux traités.

Les décisions "chapeau" de la COP.27 et de la CMA.4 sont assez conséquentes (12 pages) et structurées autour des sujets suivants qui reflètent les différents angles de la coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques :

Science : accueil des contributions des Groupes de Travail II et III du GIEC pour son 6ème rapport d'évaluation, et réaffirmation de l'objectif de limiter le réchauffement à bien en deçà de 2°C tout en reconnaissant que l'objectif 1,5°C réduirait de manière significative les risques et impacts des changements climatiques. Il s'agit donc que d'une répétition du Pacte de Glasgow. Seule nouveauté, la reconnaissance des impacts des changements climatiques sur la cryosphère (constituants composés d'eau à l'état solide), qu'il faudra chercher à mieux comprendre, y compris les points de bascule (identifiés par le GIEC).

Ambition : le "chapeau" se limite à dire que les Parties Contractantes sont résolues à mettre en œuvre une transition bas carbone et résiliente.

Energie : reconnaissance de la crise énergétique mondiale sans précédent qui souligne l'urgence à transformer rapidement les systèmes énergétiques, soulignant l'importance d'avoir un mix énergétique propre avec de l'énergie bas carbone et renouvelable.

Atténuation : reconnaissance que la limitation du réchauffement à 1,5°C requiert une réduction des émissions globales de 43% d'ici à 2030 par rapport à leurs niveaux en 2019, tout en notant ("avec une sérieuse préoccupation") les résultats du dernier rapport de synthèse du Secrétariat sur le niveau d'ambition des CDN actualisées qui permet une réduction de 0,3% par rapport à 2019. Pour le reste, à part répéter les éléments du Pacte de Glasgow y compris sur la réduction du méthane et le recours aux solutions fondées sur la nature, le "chapeau" appelle les Parties à réduire progressivement l'énergie traditionnelle au charbon et l'élimination des subventions inefficaces des combustibles fossiles.

Adaptation : reconnaissance de l'importance de l'objectif global d'adaptation et accueil des progrès réalisés par les Parties dans le cadre du programme de travail Glasgow-Charm El-Cheikh pour l'opérationnaliser, en disant se préparer pour sa conclusion l'an prochain à la CMA.5 suite à l'adoption du programme de travail robuste qui a pu être adopté à Charm El-Cheikh (voir infra, section adaptation). Le "chapeau" reconnaît aussi le rôle central du Fonds d'Adaptation dans l'architecture du financement de l'action climatique et demande à tous les

pays qui ont fait des promesses de verser leurs contributions. Par contre, et malgré la demande insistant du Groupe Africain, le doublement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport à son niveau en 2019 n'a pas été encadré pour donner des garanties aux pays en développement qu'il aura bien lieu, il n'y a qu'une demande au Comité Permanent des Financements de faire rapport sur le sujet (voir §42 de la décision "chapeau").

Pertes et préjudices : bien plus que dans la section sur la science, le "chapeau" exprime sa profonde préoccupation quant à l'augmentation du nombre, de la portée, de la gravité et de la fréquence des pertes et préjudices dans toutes les régions du monde, et quant à leurs impacts entraînant des pertes à la fois économiques et non économiques, ainsi que pour les coûts associés à ces pertes et préjudices qui entraînent une aggravation de la dette et qui empêchent la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Bien sûr, comme c'est le principal résultat de la Conférence de Charm El-Cheikh, le "chapeau" accueille l'inscription pour la première fois d'un point d'agenda de la COP et de la CMA sur les arrangements pour financer les pertes et préjudices ainsi que l'adoption de la décision d'établir un fonds pour financer les pertes et préjudices d'une part et d'une autre décision qui permet d'opérationnaliser le réseau de Santiago, en affirmant sa détermination à sélectionner l'entité qui sera chargé de le gérer en 2023 à travers un processus de sélection ouvert et transparent.

Système d'alerte précoce : reconnaissance de la nécessité de combler le fossé existant dans le système d'observation systématique du climat, notamment dans les pays en développement, et qu'un tiers des pays du monde dont 60% en Afrique, n'ont pas accès à des systèmes d'alerte précoce et à des services d'informations sur le climat.

Mise en œuvre et trajectoire vers une transition juste : au-delà du rappel que les solutions soutenables et justes pour faire face à la crise climatique reposent sur un dialogue social et une participation effective des parties intéressées, le "chapeau" souligne le rôle important de la protection sociale pour réduire les impacts négatifs qui peuvent découler de la transition vers un développement faible en carbone et résilient. Seule nouveauté, la mise en place d'un programme de travail sur la transition juste et le mandat donné conjointement au SBSTA et SBI de préparer un projet de décision pour la CMA.5 (2023), sans toutefois préciser le contenu possible et les résultats attendus de ce nouveau programme de travail.

Financements : le "chapeau" met d'entrée en évidence les conclusions du rapport du PNUE sur le fossé des émissions mondiales de 2021 selon lesquelles environ 4.000 milliards \$US par an devraient être investis dans les énergies renouvelables jusqu'en 2030 pour pouvoir atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et que, en outre, une transformation mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone devrait nécessiter des investissements d'au moins 4 à 6.000 milliards \$US par an. Le point important du "chapeau" est qu'il dit clairement que la fourniture d'un tel niveau de financement nécessitera un changement profond du système financier mondial, de ses structures comme de ses processus. A cela s'ajoute la répétition de la note préoccupante de l'incapacité des pays développés à tenir leur engagement mobiliser collectivement les 100 milliards \$US par an, objectif qui devait être atteint en 2020. Mis à part l'accueil favorable de la décision de la CMA.4 sur le processus de négociation d'un nouvel objectif collectif quantifié de financements qui doit être établi d'ici 2025 (voir infra, section financements), on notera surtout le lancement d'un nouveau dialogue dit de Charm El-Cheikh entre les Parties, les organisations et les parties intéressées pour échanger leurs vues sur et pour mieux comprendre le champ de l'article 2.1, c) de l'Accord de Paris qui postule à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris sur les financements que les pays développés doivent fournir.

Le reste du "chapeau" porte sur différents sujets que la Conférence de Charm El-Cheikh s'est contentée de gérer en termes de mise en oeuvre avec l'adoption de décisions dédiées de la COP ou de la CMA (technologies, renforcement des capacités, bilan global, les approches collaboratives de l'article 6 fondées sur le marché carbone ou non, soutien de la mise en oeuvre par l'action des acteurs non-étatiques), mais il fait quand même une place à deux écosystèmes clés pour le système climatique mondial, à savoir:

- Les océans, pour encourager les Parties à envisager des mesures axées sur les océans dans leurs objectifs nationaux en matière de climat et dans la mise en œuvre de ces objectifs, y compris leurs CDN, leurs stratégies à long terme ou encore leurs communications sur l'adaptation ;
- Les forêts, pour appeler l'article 5.2 de l'Accord de Paris, selon lequel les Parties sont encouragées à prendre des mesures pour mettre en œuvre et soutenir le cadre existant pour une gestion durable des forêts, y compris par le mécanisme REDD+ de la CCNUCC, notamment par des paiements fondés sur les résultats. Et le "chapeau" aussi de rappeler le Pacte de Glasgow, pour encourager les solutions fondées sur la nature (pour l'atténuation) et les approches fondées sur les écosystèmes (pour l'adaptation).

Atténuation

Outre les points de nature politique couverts par les décisions "chapeau" (voir supra), les discussions sur l'atténuation à Charm El-Cheikh se sont concentrées sur le programme de travail pour relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation et accélérer l'application pendant cette décennie qui critique pour tenir les objectifs globaux de l'Accord de Paris.

Ce programme avait été lancé par le Pacte de Glasgow sur le Climat (§27, Décision 1/CMA.3) fin de remobiliser les Parties Contractantes pour plus d'ambition d'une manière qui puisse aussi compléter le bilan mondial de 2023.

Ce programme de travail avait soulevé de nombreuses questions, notamment dans son articulation avec les dispositions de l'Accord de Paris, qu'il ne devait pas contredire, ainsi que sur sa forme (avec quels moyens ?), son approche (horizontale ou sectorielle ?) et son calendrier (jusqu'en 2030 ?).

Le texte finalement adopté confirme l'objectif prévu par le §27 de la Décision 1/CMA.3 adopté à Glasgow un an plus tôt, mais se limite à dire que le programme de travail sera opérationnalisé par des échanges de vues et d'idées sur des thématiques larges couvrant tous les secteurs et que ses résultats seront non prescriptif, non punitif, facilitateur, respectueux de la souveraineté nationale et des circonstances nationales, et qu'il ne débouchera pas sur l'obligation de prendre de nouveaux objectifs de réduction.

Ce programme va démarrer en 2023 et devra être clôturé en 2026 (CMA.8) où une décision sera prise en ce qui concerne son éventuelle reconduction.

A noter que deux "dialogues globaux" seront organisés chaque année au titre de ce programme de travail, un avant chaque session des organes subsidiaires en juin et en novembre, en format hybride (présentiel/virtuel). Le secrétariat est chargé d'organiser en parallèle ces dialogues des événements sur les investissements d'atténuation en tenant compte des coûts de mise en œuvre, dans le but de débloquer les financements et d'identifier de nouvelles opportunités de financement. Et la décision invite les Parties et les acteurs non étatiques qui le souhaitent à soumettre leurs vues avant le 1er février 2023 sur les sujets à aborder dans le cadre du programme de travail.

Chaque année, le secrétariat fera un rapport sur les résultats du programme de travail qui seront discutés lors de la table ronde ministérielle sur l'ambition d'ici 2030 qui avait été mise en place

à Glasgow. Ces rapports seront pris en considération lors du bilan global, la première fois en 2023.

Au final, ce programme de travail n'apporte pas grand-chose : si la Décision CMA.4 elle rappelle que les pays développés doivent être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, elle ne dit presque rien sur les financements alors que le relèvement de l'ambition dépend aussi de la mise à disposition des moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités), qui devraient être augmentés pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre des politiques et mesures dans les domaines prioritaires du Pacte de Glasgow (méthane, réduction des combustibles fossiles, solutions fondées sur la nature...etc.). Et on ne peut que s'étonner que ce programme n'aille pas au-delà de 2026, alors qu'il est censé stimuler l'ambition pendant la présente décennie jusqu'en 2030 parce qu'elle est jugée critique pour agir.

Approches coopératives (article 6 de l'Accord de Paris)

Les approches coopératives sont au nombre de trois, dont les deux premières sont fondées sur le marché carbone :

Articles 6.2 et 6.3 : les pays peuvent transférer entre eux et utiliser des « résultats d'atténuation transférés au niveau international » (ITMO en anglais pour « Internationally Transferred Mitigation Outcomes ») pour atteindre leurs engagements pris dans leurs CDN à condition que cela promeue le développement durable et respecte l'intégrité environnementale, afin notamment d'éviter tout double comptage des réductions d'émissions.

Articles 6.4 à 6.7 : les pays peuvent utiliser un nouveau « mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable » établi par l'Accord de Paris, qui s'inspire en partie des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, mais qui doit permettre une atténuation globale des émissions (et non pas seulement dans le pays hôte, comme c'était le cas du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto qui pouvait générer des crédits d'émissions dans un pays en développement dont les émissions n'étaient pas plafonnées).

Article 6.8 et 6.9 : les pays peuvent s'engager dans des démarches non fondées sur le marché carbone pour les aider à mettre en application leurs CDNs. Ces démarches doivent viser à promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation, à renforcer la participation des secteurs public et privé dans la mise en œuvre des CDN et à permettre une coordination entre les instruments et les dispositifs institutionnels.

À la suite de l'adoption des Décisions n° 2, 3 et 4 de la CMA.3 à Glasgow, ce qui a permis d'écrire le Livre des Règles de l'article 6 de l'Accord de Paris, plusieurs aspects nécessitaient encore un travail technique pour rendre pleinement opérationnelles chacune de ces approches coopératives.

Concernant l'article 6.2

La Décision de la CMA4 adopte toute une série de lignes directrices et de modalités, notamment sur la traçabilité des transferts d'ITMO entre registres, et le rôle du registre international, les processus liés à l'examen de l'application du mécanisme de l'article 6.2 ainsi que le format pour rendre compte des résultats de l'examen, le format des rapports (notamment le rapport initial), et le format pour présenter les informations relatives à la participation des pays dans le rapport bisannuel.

Plusieurs points de ces décisions (qui ont été arrêtées par la Présidence et présentées dans le cadre du paquet finalement adopté à l'aube du 20 novembre) posent des problèmes à de nombreux négociateurs et observateurs, qui les jugent faibles, notamment en ce qui concerne :

- le manque de transparence, puisque les pays impliqués peuvent décider de classer tout ou partie des informations sur les activités et les conditions dans lesquelles elles permettent de générer des ITMO comme confidentielles ou non ;
- le SBSTA a été chargé de discuter en 2023 des modalités pour examiner ce que les pays considèrent comme confidentiel mais sans remettre en cause leur marge discrétionnaire ;
- le moment où l'autorisation de l'utilisation des ITMO doit être délivrée, finalement au plus tard au moment du premier transfert ;
- la possibilité de changer l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été délivrée.

Concernant l'Article 6.4

La Décision de la CMA4 montre que les négociateurs n'ont pas eu assez de temps pour couvrir tous les points techniques à discuter. En conséquence, un certain nombre de tâches ont été confiées à l'organe de supervision (OS) de l'Article 6.4 d'une part, et au SBSTA d'autre part, pour continuer le travail en 2023. Toutefois, on peut déjà noter les éléments suivants de la décision de la CMA4 sur l'article 6.4:

- le processus de transition des activités MDP vers l'article 6.4 n'est pas très robuste,
- le texte créé un nouveau type de crédit carbone qui s'appelle la contribution d'atténuation de l'article 6.4, qui renvoie à des unités de l'article 6.4 utilisées non pas aux fins d'une CDN d'un pays acheteur ou d'un engagement d'atténuation au niveau international (de type CORSIA) mais pour des paiements aux résultats ou répondre à des mesures de tarification ou de contrainte carbone domestique qui n'entraînent pas de transfert d'ITMO et donc pas d'ajustement correspondant dans les émissions du pays hôte. Pour les financeurs, cela leur permet de revendiquer une contribution à l'atténuation dans le pays hôte sans risque de double comptage.
- la question sensible de savoir si le mécanisme de l'article 6.4 pouvait couvrir des émissions évitées a été reportée à 2023.

Concernant l'Article 6.8

La CMA4 a pris une décision sur le calendrier de mise en œuvre des activités du programme de travail du Comité de Glasgow, qui est l'institution chargée de la gouvernance de l'article 6.8, pour la 1ère phase (2023-2024) et la 2ème phase (2025-2026), et sur les spécifications pour la plateforme Web de la CCNUCC, que le secrétariat est chargé d'établir et de rendre opérationnel.

Bilan Global

Le bilan mondial a pour objectif de permettre « d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses buts à long terme » (article 14). Il est dressé tous les cinq ans, à mi-parcours de chaque cycle de 5 ans, avec l'aide de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), qui constituent un groupe de contact mixte à cette fin. Les sources d'information sont variées puisqu'outre les rapports et données communiquées par les Parties ou le Secrétariat, (notamment les rapports d'examen technique du cadre de transparence sur la mise en œuvre et les progrès des Parties dans la mise en œuvre de leur CDN) il peut s'agir des rapports du GIEC, des rapports provenant d'autres institutions onusiennes, mais aussi des communications des autres acteurs et des organisations ayant le statut d'observateur auprès de la CCNUCC.

Le bilan global est organisé autour de trois phases, qui permettent de déboucher sur un bilan global de nature politique :

- une phase de collecte d'informations et de préparation de la compilation et synthèse des éléments d'information pour conduire une phase d'évaluation technique ;
- une phase de dialogue technique des progrès réalisés collectivement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de même que les opportunités pour relever le niveau de l'ambition ; et
- une phase de considération des résultats de cette phase d'évaluation technique dans le but ultime d'informer les Parties sur la nécessité de mettre à jour ou de renforcer les actions, déterminées au niveau national par chaque pays, ainsi que dans le cadre de coopération multilatéral.

Le premier bilan mondial doit avoir lieu en 2023. Avant Charm El-Cheikh, le 18 octobre 2022, a eu lieu la deuxième réunion du dialogue technique pour préparer ce premier bilan global, après une première réunion qui avait eu lieu à Bonn en juin 2022. Le secrétariat a préparé un rapport de synthèse sur les résultats de ces réunions.

Sur la base des conclusions du SBI/SBSTA, la CMA.4 prend acte des travaux menées qu'ils ont menés.

SBSTA et le SBI ont conclu de la nécessité de préparer l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial. Les Parties à soumettre, d'ici au 15 février 2023, leurs points de vue sur l'approche à adopter pour l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial. En 2023, il y aura une consultation intersessions, sous une forme hybride, sur les préparatifs de l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial en avril 2023, et un atelier intersessions en présentiel visant à élaborer des éléments pour l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial en octobre 2023, afin d'éclairer les travaux du groupe de contact mixte.

La décision de la CMA.4 sur le bilan global est intégré au "Plan de Mise en Oeuvre El-Charm el-Cheikh" (voir Chapitre XIII, §§ 74 à 77) et on notera qu'elle accueille favorablement l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies d'organiser un sommet sur l'ambition de l'action climatique en 2023 avant la conclusion du 1er bilan global de l'Accord de Paris qui aura lieu lors de la CMA5, dans l'espoir de mobiliser les Parties pour relever le niveau d'ambition.

Adaptation

Sur l'Objectif Global d'Adaptation

Le Pacte de Glasgow a permis de lancer un programme de travail global intitulé « Programme Glasgow-Charm El-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ». C'est un programme de travail conjoint des organes subsidiaires (SBI/SBSTA) d'une durée de 2 ans, qui poursuit plusieurs objectifs qui se recoupent :

- Permettre une mise en œuvre complète et soutenue de l'Accord de Paris en vue d'atteindre l'objectif global d'adaptation ;
- Comprendre l'objectif global d'adaptation, y compris en termes de méthodologies, d'indicateurs, de données, ainsi que le soutien nécessaire pour évaluer les progrès réalisés
- Contribuer à chaque bilan global ;
- Améliorer la planification/mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
- Permettre une meilleure communication des priorités d'adaptation ;
- Faciliter le MRV de l'adaptation et améliorer le rapportage dans CCNUCC/AP.

Le processus qui permettra de réaliser programme de travail biennal repose sur l'organisation de 4 ateliers par an (8 en tout), dont 2 en parallèle des réunions des organes subsidiaires, avec un démarrage à Bonn en juin 2022 et le quatrième juste avant l'ouverture de la CMA.4 à Charm El-Cheikh. Ces discussions ont été fortement influencées par le Chapitre II sur l'adaptation du futur 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC qui avait été rendu public après la Conférence de Glasgow au début de l'année 2022.

A Charm El-Cheikh, le secrétariat a présenté son premier rapport annuel des résultats des 4 premiers ateliers, tandis que les organes subsidiaires ont rapporté à la CMA.4 sur les progrès réalisés dans le programme de travail en 2022.

La décision adoptée à la CMA.4 a pour objet principal de prendre acte des progrès réalisés et de prévoir les modalités nécessaires à l'adoption d'une décision de la CMA.5 en novembre 2023 pour l'opérationnalisation de l'Objectif Global d'Adaptation (OGA).

Après avoir reconnu le défi global de l'adaptation pour tous avec des dimensions multiples à prendre en compte à tous les niveaux, la décision de la CMA.4 décide d'établir un cadre pour l'objectif mondial sur l'adaptation à entreprendre en 2023 en suivant une approche structurée dans le cadre du programme de travail de Glasgow–Charm El-Cheikh, comprenant les éléments ci-dessous :

- Dimensions : impact, vulnérabilité et évaluation des risques ; planification ; mise en œuvre ; finances ; renforcement des capacités ; transfert de technologie ; suivi et évaluation ;
- Thèmes : eau ; alimentation et agriculture ; villes, établissements et infrastructures clés ; santé ; pauvreté et moyens de subsistance ; écosystèmes terrestres et d'eau douce ; océans et écosystèmes côtiers ;
- Considérations intersectorielles : approches axées sur le pays, tenant compte des différences entre les sexes, participatives et entièrement transparentes, en tenant compte des groupes vulnérables, des collectivités et des écosystèmes, et fondées sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et, le cas échéant, les connaissances traditionnelles, et guidées par celles-ci; la connaissance des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation aux politiques et actions socioéconomiques et environnementales pertinentes, le cas échéant;
- Des indicateurs, des paramètres et des cibles scientifiques, le cas échéant ;
- Les sources d'information du bilan global de l'article 14 de l'Accord de Paris, (mentionnées dans la décision 19/CMA.1, paragraphe 37).

S'agissant des modalités de discussions en 2023, la CMA.4 a décidé que les 4 ateliers se tiendront tous en personne, avec la possibilité pour les participants de participer activement virtuellement, avec la tenue du premier atelier au plus tard en mars et le quatrième atelier en au plus tard six semaines avant la CMA.5.

Les Parties et les observateurs sont invités à soumettre leurs vues d'ici la fin de février 2023 sur les ateliers qui se tiendront en 2023, y compris les questions liées aux thèmes de ces ateliers.

Sur les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) :

Un accord avait été trouvé à Glasgow pour définir les actions et étapes pour la prochaine évaluation des progrès du processus de formulation et de mise en œuvre des PNA, à partir de 2024. Mais la COP26 avait aussi demandé à ce que soient prises en compte les informations des rapports du Comité d'Adaptation et du Groupe d'Experts des PMA sur les lacunes et

besoins des pays en développement pour la mise en œuvre de leurs PNA, ce qui renvoie inévitablement à la discussion sur le financement de l'adaptation.

Tout d'abord, la Décision de la COP27 se félicite également des plans nationaux d'adaptation soumis en 2021-2022 par le Cap Vert, la République centrafricaine, le Tchad, le Costa Rica, la République Démocratique du Congo, le Libéria, Madagascar, le Niger et la Sierra Leone, qui porte à 40 le nombre total de pays ayant soumis des PNA, y compris des plans nationaux sectoriels d'adaptation, avant de se dire préoccupé par le grand nombre de pays qui n'ont toujours présenté leur 1^{er} PNA.

La COP27 prend note des défis à relever, les complexités et les retards rencontrés par les pays en développement Parties pour accéder au financement et au soutien du Fonds vert pour le climat pour la formulation et la mise en œuvre de PNA, en particulier en ce qui concerne la soumission et l'examen des propositions de financement. Elle reprend à son compte les travaux du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (voir l'annexe II du document FCCC/SBI/2019/5).

Pertes et préjudices

Le concept de pertes et préjudices se réfère généralement aux impacts locaux des changements au niveau mondial et des efforts d'adaptation réalisés au niveau local.

Les pertes et préjudices en lien avec les catastrophes climatiques sont fonction de trois éléments : les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (facteurs externes), l'exposition et la vulnérabilité des populations et celles des systèmes tant socio-économiques que naturels (facteurs internes). Les événements climatiques extrêmes peuvent être dus à la variabilité naturelle du climat et/ou au changement climatique d'origine anthropique. L'exposition correspond à la présence de populations ou d'actifs économiques en un lieu où ils sont susceptibles d'être affectés négativement par un événement extrême. Enfin, la vulnérabilité est définie comme la propension à être affecté négativement par un événement extrême. L'interaction entre ces trois facteurs détermine la probabilité que des pertes et dommages surviennent au cours d'une période donnée.

La détermination des causes des pertes et préjudices est complexe, car établir un lien de causalité entre les changements climatiques et des événements climatiques extrêmes est encore difficile à faire. La confiance qu'ont les scientifiques dans les changements de tendances de survenue d'événements extrêmes dépend à la fois de la qualité et de la quantité des données disponibles, qui varient significativement selon le type d'événement et les régions du monde.

Concernant les pays « les plus vulnérables » à ces impacts, cela pose la question de la « justice climatique ». La reconnaissance de leurs « pertes » peut-être un pas vers la recherche de responsabilités voire vers des demandes de compensation financière, ce qui a toujours été rejeté par les pays développés, notamment les Etats-Unis. Pour les pays en développement également, la question du financement des pertes et préjudices est importante, car elle ne doit pas aboutir à une diversion des financements de l'adaptation par les pays développés, sachant que tous les pays en développement ne sont exposés de la même manière et avec la même intensité aux risques de pertes et préjudices.

Dans le cadre de la CCNUCC a été mis en place du Mécanisme International de Varsovie (MIV ou WIM pour « Warsaw International Mechanism » en anglais) pour les pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, l'article 8 de l'Accord de Paris, reconnaît les pertes et préjudices et fait référence au Mécanisme International de Varsovie, mais sans distinguer entre pays en développement et pays développés, tandis que l'article 9 de l'Accord de Paris sur les financements ne mentionne pas les pertes et préjudices, laissant ainsi ouverte la question de leur financement.

A la COP25 (Madrid, 2019), les Parties ont décidé de créer le « Réseau de Santiago sur les pertes et préjudices », avec le mandat de catalyser l'assistance technique pour faire face aux pertes et préjudices.

A la COP26 (Glasgow, 2021), le constat a été fait que les changements climatiques ont déjà causé des pertes et préjudices et qu'ils en causeront de plus en plus, et qu'à mesure que les températures augmentent, les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement constitueront une menace sociale, économique et environnementale toujours plus grande. La COP26 a ainsi réaffirmé qu'il est urgent d'intensifier l'action menée et l'appui fourni, notamment en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, aux fins de la mise en œuvre d'approches visant à éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, à les réduire au minimum et à y remédier dans les pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables à ces effets. La COP26 a pu ainsi poursuivre la mise en place progressive du Réseau de Santiago en trouvant un accord sur ses fonctions notamment pour identifier et prioriser les besoins en termes d'assistance technique. Mais il n'a pas été question d'établir un mécanisme de financements de ces pertes et préjudices malgré la demande insistance des pays en développement à Glasgow. En guise de compromis, un accord avait été trouvé pour démarrer un « Dialogue de Glasgow » au sein du SBI (et en coopération avec le Comité Exécutif du MIV) jusqu'en 2024 pour discuter des arrangements des pertes et préjudices.

Après la session de juin 2022 des organes subsidiaires, les Parties ont accepté d'inscrire officiellement cette question des arrangements pour le financement des pertes et préjudices à l'ordre du jour de la COP27. Sans aucun doute, ce revirement a été provoqué par l'émotion suscitée par les inondations catastrophiques qui avaient commencé à la mi-juin au Pakistan.

A la COP27 et la CMA4, des décisions importantes ont été prises pour rendre opérationnel le Réseau de Santiago d'une part et pour établir un fonds pour le financement des pertes et préjudices d'autre part. Ces décisions sont certainement les plus importantes qui ont été adoptées à Charm El-Cheikh.

Sur l'opérationnalisation du Réseau de Santiago :

Les discussions ont porté sur l'architecture et les dispositions institutionnelles du Réseau de Santiago. La CMA.4 a ainsi décidé que le Réseau de Santiago aura la structure suivante :

- Un secrétariat hébergé qui facilitera son travail appelé le secrétariat du Réseau Santiago ;
- Un Conseil consultatif chargé d'orienter et de superviser le secrétariat du Réseau de Santiago sur la mise en œuvre efficace des fonctions du réseau ;

- Un réseau d'organisations membres, d'organismes, de réseaux et d'experts couvrant un large éventail de sujets pertinents pour prévenir, minimiser et traiter les pertes et les dommages.

Les termes de référence du Réseau de Santiago sont visés en annexe I de la Décision de la CMA4. On retiendra que le Conseil consultatif fait partie du MIV, même si beaucoup d'interrogations subsistent quant à l'articulation des travaux de ce Conseil consultatif et ceux du Comité Exécutif du MIV. Les membres du Conseil seront nommés fin 2023.

Ce qui est clair c'est que le secrétariat du Réseau de Santiago est le bras opérationnel pour catalyser l'assistance technique en cas de pertes et préjudices, et qu'il est placé sous l'autorité de ce Conseil consultatif. Ce Secrétariat sera une entité qui sera sélectionnée en 2023 suivant une procédure de mise en concurrence, et qui devra disposer des ressources et de l'infrastructure nécessaires pour mener à bien cette mission. C'est la même approche qui avait été suivie après la Conférence de Cancun pour désigner l'entité chargée de gérer le Réseau des Centres de Technologies (CTCN), à savoir le PNUE.

La décision de la CMA4 sur le réseau de Santiago peut être consultée ici :

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma4_auv_7_WIM.pdf

S'agissant du Dialogue de Glasgow sur les arrangements pour financer les pertes et préjudices :

Engagé après la COP26, le Dialogue de Glasgow a permis des échanges intéressants avec les parties intéressées y compris les ONGs sur les défis et lacunes des arrangements de financement existants par exemple dans le cadre de l'aide humanitaire ou celui de la prévention des risques de catastrophes naturelles.

Les pays développés ont fait valoir qu'il existe des institutions financières qui s'occupent des pertes et des dommages, dont certaines dans le cadre de la Convention - telles que le FVC et le Fonds d'adaptation et d'autres en dehors de la Convention traitant de questions telles que les arrangements pour l'aide humanitaire, la reconstruction et le relèvement, les secours d'urgence, et les migrations. Ils ont fait valoir que le renforcement et la mise à l'échelle de ces dispositifs existants seraient moins coûteux et prendraient moins de temps que la création d'une nouvelle installation.

Les pays en développement ont toutefois souligné que les dispositifs de financement existants sont inadéquats et manquent de ressources, en particulier pour faire face aux événements à évolution lente et aux pertes non économiques. Tant les pays développés que les pays en développement ont noté que si les régimes d'assurance peuvent aider à faire face aux pertes et dommages, la plupart restent au stade expérimental et les primes sont inabordables, en particulier pour les habitants des pays très vulnérables.

A Charm El-Cheikh, les pays en développement ont su saisir l'opportunité d'avoir la question des arrangements de financements des pertes et préjudices à l'ordre du jour et ont décidé de coordonner leurs positions au sein du G77 avec la Chine, pour présenter au milieu de la deuxième semaine une proposition, qui servira grandement à la proposition de texte de la Présidence qui sera discuté et finalement adoptée à la toute fin de la Conférence de Charm El-Cheikh.

Les éléments marquants de cette décision conjointe COP27/CMA4 peuvent être résumés ainsi :

- Il est décidé d'établir des nouveaux arrangements pour assister les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables dans leur réponse aux pertes et préjudices, qui doivent complémentaires des arrangements existants dans et en dehors de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ;
- Un fonds est établi au titre de ces nouveaux arrangements ;
- Un comité de transition est mis en place pour rendre opérationnel ces nouveaux arrangements de financement par une décision conjointe de la COP28 et de la CMA5, dont les termes de référence sont donnés en annexe de la décision de Charm El-Cheikh ;
- Parmi les recommandations adressées à ce comité de transition, celui-ci devra considérer les arrangements institutionnels, les éléments de ces nouveaux financements, l'identification et l'expansion à de nouvelles sources de financement, la coordination et la complémentarité avec d'autres arrangements de financements existants.

Le processus prévoit de conduire un certain nombre d'activités, dont l'organisation de 2 ateliers en 2023, la préparation d'un rapport de synthèse sur les arrangements existants pour le financement des pertes et préjudices, ainsi que l'invitation des Parties et organisations à soumettre leurs vues sur les sujets et la structure du Dialogue de Glasgow avant le 15 février 2023, étant précisé que la COP27 et la CMA4 ont décidé d'avoir un 2ème (en juin 2023) et un 3ème (en juin 2024) Dialogue de Glasgow, le dernier portera sur les nouveaux arrangements de financements des pertes et préjudices. Cela permettra à toutes les parties intéressées d'en discuter, en parallèle des travaux menés par le comité de transition établi à Charm el-Cheikh.

Financements

Les financements sont un élément central du cadre de la coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques. Et la fourniture de ressources financières est un facteur déterminant de la confiance qui doit exister entre les pays qui participent à ce cadre de coopération internationale. C'est la CCNUCC, et les mesures prises pour son application, qui ont permis de développer le cadre de fourniture des ressources pour l'action climatique, en reflétant de manière stricte la différenciation binaire entre pays développés et pas en développement. L'Accord de Paris s'inscrit dans la continuité de la CCNUCC mais, pour surmonter l'écueil de ne pas avoir de définition de la finance climat dans le cadre international, il a significativement renforcé les exigences relatives au suivi du soutien fourni aussi bien par des financements que des activités de renforcement des capacités et de transfert des technologies de décarbonation ou pour accroître la résilience des pays en développement.

Le mécanisme financier de la CCNUCC, qui sert également l'Accord de Paris, est géré par deux entités opérationnelles, à savoir le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) depuis 1996, rejoint par le Fonds Vert pour le Climat en 2010.

À la COP7 (Marrakech, 2001), la COP avait créé trois fonds spéciaux : le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) au titre de la Convention, ainsi que le Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto. Les deux premiers, qui sont en service, sont gérés par le FEM. Le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto est devenu opérationnel en mars 2010, mais il sert aujourd'hui l'application de l'Accord de Paris. Quant au Fonds Vert pour le climat, il est devenu opérationnel en 2015.

A Cancun en 2010 (COP16), les pays développés vont prendre l'engagement de fournir des financements dits précoce (« fast start funding »), à hauteur de 30 milliards USD pour la

période 2010-2012, pour démarrer le cadre « post 2012 » encadré par les Accords de Cancun (COP16, 2010), mais également un engagement de mobiliser jusqu'à 100 milliards de dollars US\$ par an d'ici à 2020 à partir de sources variées de financement. Toujours à Cancun, les Parties ont décidé d'établir un Comité Permanent sur les Financements qui doit assister la COP pour améliorer la cohérence et la coordination de la fourniture de financement pour le climat, rationaliser le mécanisme financier et mobiliser des ressources financières, et faire des recommandations le suivi du soutien financier fourni. Enfin, à Durban (COP17, 2011), les Parties ont décidé de lancer un programme de travail sur les financements à long terme pour contribuer aux efforts constants entrepris pour accroître la mobilisation de sources de financement. C'est dans le cadre de ce programme qu'est évalué le respect de l'objectif collectif de mobilisation des 100 milliards de dollars \$US par an d'ici 2020.

Il n'y a pas de chiffre ni trajectoire de financement dans l'Accord de Paris, mais le « Paquet de Paris » (Décision 1/CP.21) reconnaît de manière explicite que les financements devront être cohérents avec la trajectoire fixée par les objectifs à long terme fixés par l'Accord de Paris, et que davantage de soutien financier des pays de développement sera nécessaire pour leur permettre d'être plus ambitieux. Et ce Paquet de prévoir un processus pour négocier, à partir de la COP26, un nouvel objectif collectif quantifié d'ici 2025, en partant des 100 milliards US\$ à mobiliser par comme niveau plancher (et non plus plafond).

A Glasgow (COP26, 2021), conformément au mandat donné par la Décision 1/CP.21 (voir supra), la CMA.3 a mis en place un processus pour les délibérations visant à fixer un nouvel objectif collectif de financements d'ici à 2025 en prenant les 100 milliards de dollars par an comme un plancher (et non plus comme un plafond). La Décision 9/CMA.3 a donné mandat pour négocier ce « Nouvel objectif collectif quantifié » (« NOCQ ») dans le cadre d'un programme de travail « ad hoc » qui doit se dérouler entre 2022 et 2024, en vue de permettre à la COP/CMA d'adopter une décision à la fin de l'année 2024.

A Charm El-Cheikh, si aucune décision importante n'était attendue en matière de financements, ce sujet a occupé largement les délibérations de la COP27. Outre la question du financement des pertes et préjudices (voir point 6 du présent rapport), les Parties ont discuté du NOCQ, mais elles ont également fait des recommandations au FEM et au FVC, ainsi que pour la poursuite du programme sur les financements à long terme et, à fortiori, sur les travaux à venir du Comité Permanent sur les financements. Enfin, le Fonds d'Adaptation a fait l'objet d'un examen particulier.

S'agissant du NOCQ :

Comme à Bonn en juin 2022 lors du premier dialogue d'experts technique du programme ad hoc, l'opposition entre financeurs et financés est apparue très clairement.

D'une part, les pays développés ont mis l'accent sur les aspects qualitatifs du NOCQ, le lien avec l'objectif global visé par l'article 2.1, c) de l'Accord de Paris, et le rôle des acteurs financiers, notamment privé.

Pour les autres pays en développement, l'accent a été mis sur l'ordre de grandeur du NOCQ qui, à leur avis, doit répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement et inclure des objectifs et des sous-objectifs spécifiques, des objectifs, notamment en matière d'adaptation, et des pertes et de dommages.

Après avoir rappelé la nécessité de tenir compte des leçons apprises dans le cadre de la mobilisation des 100 milliards \$US/an d'ici à 2020, la CMA4 demande aux coprésidents du programme de travail ad hoc sur le NOCQ :

- D'élaborer et publier d'ici mars 2023 un plan de travail pour 2023, y compris les thèmes des dialogues d'experts techniques qui auront lieu cette année-là ;
- D'inviter les Parties, les organes constitués en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris, les entités opérationnelles du Mécanisme financier, les institutions de financement du climat, les observateurs et les organisations observatrices et d'autres parties prenantes, en particulier du secteur privé, à soumettre, des contributions à chaque dialogue d'experts techniques ;
- De faciliter une participation plus large des ministères des Finances, des acteurs non étatiques, des banques multilatérales de développement, du secteur privé, de la société civile, des jeunes, des universitaires et des experts techniques externes aux dialogues d'experts techniques ;
- De veiller à ce que le calendrier des dialogues d'experts techniques permette une large participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris les experts concernés ;
- D'organiser les dialogues d'experts techniques de manière ouverte, transparente et inclusive,
- De fournir de l'information sur les discussions tenues et présenter de l'information sur la voie à suivre, y compris les options possibles pour établir le NOCQ, en vue d'informer les délibérations qui auront lieu lors de la CMA5 fin 2023.

Les Parties sont invités à soumettre leurs vues sur le plan de travail du programme avant le 28 février 2023.

Sur le rapport annuel du FVC

On retiendra surtout que la COP27 se félicite des progrès réalisés dans le cadre du Fonds vert pour le climat en 2022, notamment en ce qui concerne les mesures prises par le Conseil en réponse aux orientations fournies par la Conférence des Parties, notamment :

- L'augmentation du nombre de propositions de financement approuvées, ce qui porte le montant total approuvé à 11,3 milliards de dollars pour soutenir 209 projets et programmes d'adaptation et d'atténuation dans 128 pays en développement ;
- L'augmentation du nombre d'entités accréditées, qui porte le nombre total d'entités accréditées à 114, dont 72 sont des entités à accès direct ;
- L'augmentation de l'approbation des subventions de soutien à la préparation pour les plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification de l'adaptation, portant le nombre total de subventions approuvées à 87 ;
- La mise à jour du processus d'approbation simplifié, y compris l'augmentation du montant du Fonds vert pour le climat à 25 millions de dollars par proposition et l'introduction d'une nouvelle simplification ;
- L'adoption du cadre d'accréditation actualisé, qui comprend la mise en œuvre de l'approche d'évaluation propre au projet en tant que modalité complémentaire au processus d'accréditation des établissements, et l'adoption de la stratégie d'accréditation ;
- L'adoption par le Conseil de décisions concernant l'orientation de la vision, de l'approche et de la portée du Fonds vert pour le climat en vue de fournir un soutien pour améliorer l'adaptation aux changements climatiques, et des principes pour démontrer le potentiel d'impact des activités d'atténuation et d'adaptation ;
- L'adoption de la Stratégie pour le secteur privé ;
- L'adoption d'une politique visant à minimiser l'effet des fluctuations monétaires ;
- L'opérationnalisation du cadre intégré de gestion des résultats.

A noter que la COP27 a aussi adopté une décision pour guider le FVC, qui demande au Conseil d'administration d'examiner comment améliorer le soutien aux transitions justes des pays en développement entre les secteurs économiques et à la transition vers des économies résilientes, et comment offrir un meilleur accès au financement climatique et faciliter les transitions justes. Cette décision peut être consultée ici :

Sur le rapport annuel du FEM

On retiendra surtout que la COP27 se félicite de la conclusion de la 8ème reconstitution du Fonds à hauteur de 5,33 milliards \$US, tout en notant que les ressources globales disponibles pour la programmation dans le domaine du changement climatique au cours de la 8ème reconstitution ont augmenté de 6% par rapport à la 7ème reconstitution.

La décision de la COP27 sur le rapport du FEM peut être consultée ici :

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop27_auv_8d_Guidance_GEF.pdf

Sur le Comité Permanent sur les Financements (CPF)

Le CPF note que les flux financiers liés au climat en 2019-2020 ont été supérieurs de 12 % à ceux de 2017-2018, atteignant une moyenne annuelle de 803 milliards de dollars, grâce aux investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments, le transport durable et l'adaptation.

La moyenne annuelle 2019-2020 du soutien financier public déclarée par les Parties figurant à l'Annexe II de la Convention dans leurs rapports biennaux (40,1 milliards de dollars) représente une augmentation de 6 % par rapport à la moyenne annuelle déclarée pour 2017-2018

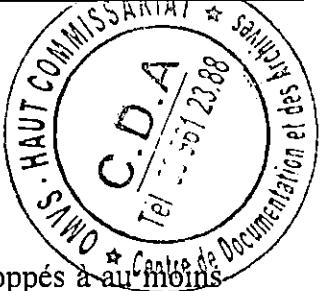
La moyenne annuelle des financements climatiques des banques multilatérales de développement aux pays en développement et aux économies émergentes (45,9 milliards de dollars) représente une augmentation de 17 % depuis 2017-2018; et les fonds de la CCNUCC et les fonds multilatéraux pour le climat ont engagé USD 2,9 milliards et USD 3,5 milliards pour les projets de financement climatique en 2019 et 2020 respectivement.

Malgré cela, le CPF note avec inquiétude que les flux de financement climatiques mondiaux restent faibles par rapport aux besoins globaux des pays en développement et que, malgré la nette tendance à la hausse des flux financiers mondiaux liés au climat, ils restent à un niveau relativement bas dans le contexte plus large des autres flux financiers.

A noter que la COP27 accueille avec satisfaction que le financement de la transition juste soit abordé lors du Forum du CPF en 2023.

Sur le programme des financements à long terme :

La COP27 a rappelé que les pays développés ont réaffirmé la poursuite de leur objectif de mobilisation collective des 100 milliards \$US/an jusqu'en 2025, tout en notant "avec un profond regret" que l'objectif n'ait pas été atteint en 2020. En conséquence, elle demande au CPF de préparer des rapports biennaux, y compris un résumé des principales constatations, sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards \$US/and pour répondre aux besoins des pays en développement dans le contexte de mesures d'atténuation significatives et de transparence de la mise en œuvre, compte tenu d'autres rapports pertinents, pour examen par la COP29 (novembre 2024), COP31 (2026) et COP33 (2028).



Sur le financement de l'adaptation et le Fonds d'Adaptation :

Le Pacte de Glasgow a, dans la Décision 1/CMA.3, appelé les pays développés à au moins doubler leurs efforts collectifs pour financer l'adaptation dans les pays en développement d'ici 2025 par rapport à leurs niveaux de 2019, dans le but d'atteindre l'objectif d'équilibre entre adaptation/atténuation qui est prévu par l'article art. 4 §9 de l'Accord de Paris.

Malgré la demande insistance du Groupe Africain, le doublement de l'adaptation n'a pas été encadré à Charm el-Cheikh, seule la décision "chapeau" COP27/CMA4 demande au CPF de faire rapport sur le sujet (voir §42 de la décision "chapeau").

S'agissant du Fonds d'Adaptation, qui peut maintenant servir l'Accord de Paris, la CMA4 a adopté une décision qui accueille favorablement les nouvelles contributions volontaires de 211 millions \$US et couvre différents aspects de la gestion et de la gouvernance du Fonds.

Transparence

Sur le programme de formation des experts techniques participant à l'examen des rapports biennaux :

Il s'agit de mettre fin aux programmes de formation existants destinés aux experts pour la révision technique des inventaires de gaz à effet de serre, des rapports biennaux et des communications nationales des parties figurant à l'annexe I de la Convention après 2022. Cela est dû au fait que les examens du BTR (rapport biennal sur la transparence) s'appliqueront également aux Parties à la CCNUCC et que les rapports biennaux BUR seront remplacés après 2022 par les BTR.

La COP27 a adopté le programme de formation pour l'examen technique d'experts en vertu de l'Accord de Paris.

Sur la révision des lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires annuels pour les Parties figurant à l'Annexe I de la Convention :

Les lignes directrices relatives aux rapports d'inventaire des pays de l'Annexe I seront remplacées par les modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris, mais elles restent pertinentes, car les lignes directrices relatives aux inventaires seront utilisées jusqu'à ce que toutes les Parties commencent à soumettre leurs inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de transparence de l'Accord de Paris d'ici la fin de 2024 au plus tard. En outre, si une Partie visée à l'Annexe I décide de se retirer de l'Accord de Paris, les lignes directrices en matière de rapport d'inventaire en vertu de la Convention continueraient à s'appliquer à cette Partie. Ainsi, pour améliorer la comparabilité, il a été proposé d'aligner les lignes directrices relatives aux rapports d'inventaire des pays de l'Annexe I sur les lignes directrices relatives aux rapports d'inventaire de l'Accord de Paris. En effet, il y a une différence clé entre les rapports d'inventaire en vertu de la Convention et les rapports d'inventaire en vertu de l'Accord de Paris qui est, en plus des CRT (tableaux de rapports communs), les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) du GIEC qui sont utilisés. La déclaration des émissions et des absorptions de GES conformément aux exigences de l'Accord de Paris exige l'utilisation des PRP du GIEC dans son 5ème rapport d'évaluation (2014). Mais, le logiciel de production de rapports CRT (tableaux de rapports communs) (à utiliser pour la production de rapports en vertu de l'Accord de Paris) ne sera disponible qu'en juin 2024 (en supposant que tout fonctionne comme prévu).

La décision adoptée par la COP27 prévoit d'inclure les valeurs du PRP du 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC dans le rapport du CRF et de soumettre le rapport d'inventaire des GES de 2024, lorsque l'outil de déclaration du CRF sera disponible, afin d'éviter de produire deux rapports à la CCNUCC cette année-là. Elle peut être consultée ici :

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop27_auv_SBSTA_13c.p

Sur l'examen volontaire des informations communiquées sur l'adaptation :

Les examens aident les Parties à améliorer les rapports et la transparence de l'information déclarée conformément au chapitre IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1 qui fait référence aux informations relatives aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris. Il s'agit d'une exigence « souhaitable » (non obligatoire). L'examen volontaire de l'information sur l'adaptation devrait être axé sur les marges d'amélioration et les bonnes pratiques. De plus, un tel examen volontaire devrait compléter les examens obligatoires des experts techniques en vertu de l'Accord de Paris et ne pas imposer un fardeau indu à l'équipe d'examen des experts techniques, à la Partie examinée ou au Secrétariat de la CCNUCC. Cet examen devrait aider les pays à cerner les besoins, les lacunes, les défis et les solutions en matière de renforcement des capacités liés à la communication de l'information sur les effets des changements climatiques et l'action d'adaptation, y compris par l'apprentissage en faisant, sans que cet examen ne remette en cause la pertinence des mesures d'adaptation du pays.

Agriculture (Programme de Travail de Koronivia)

L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (en anglais connu sous l'acronyme KJWA pour « Koronivia Joint Work Action ») reconnaît le potentiel de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. C'est un enjeu fondamental pour les pays en développement. Pour beaucoup d'entre eux, l'agriculture est un secteur à part, fortement impacté par les changements climatiques, alors qu'ils souhaitent assurer la sécurité alimentaire et éradiquer la pauvreté

Les "travaux conjoints de Koronivia sur l'agriculture" des deux organes subsidiaires (SBSTA et SBI) avaient été lancés en 2017. Conformément au mandat de la décision 4/CP.23 la Conférence des Parties avait demandé au SBSTA et au SBI d'aborder conjointement les questions liées à l'agriculture, notamment par le biais d'ateliers et de réunions d'experts, en travaillant avec les organes constitués au titre de la Convention et en tenant compte des vulnérabilités de l'agriculture au changement climatique et des approches de la sécurité alimentaire. Ces questions portaient sur six thèmes très liés entre eux, qui ont été discuté dans plusieurs ateliers : les sols, l'utilisation des nutriments, l'eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, ainsi que la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire du changement climatique dans les différents secteurs agricoles.

La COP27 devait statuer sur les progrès accomplis dans le cadre de cette action commune de Koronivia, et pour décider comment prendre en considération l'agriculture dans le cadre multilatéral de lutte contre les changements climatiques à l'avenir, sachant que ni la CCNUCC ni l'Accord de Paris ne suive une approche sectorielle.

La décision adoptée par la COP27 prend note des 25 recommandations formulées par les organes subsidiaires, et reconnaît que les ateliers organisés dans le cadre des travaux conjoints

Koronivia ont permis de fournir des informations utiles sur les dernières recherches agricoles, les circonstances nationales, les réalités auxquelles sont confrontés les agriculteurs, les défis et les opportunités en matière de recherche et de développement agricoles, et les moyens de mobiliser l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Pour aborder la question de l'agriculture dans le cadre conventionnel à l'avenir, la décision de la COP27 se contente de demander aux organes subsidiaires (SBSTA/SBI) d'établir les "Travaux conjoints de (4) quatre ans de Charm El-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire", y compris la mise en œuvre des résultats des travaux conjoints de Koronivia sur l'agriculture et les activités antérieures (entre 2013 et 2017) portant sur des questions liées à l'agriculture ainsi que sur des sujets futurs, reconnaissant que les solutions sont spécifiques au contexte et tiennent compte des circonstances nationales, avec les objectifs suivants:

- Promouvoir une approche holistique pour aborder les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ;
- Renforcer la cohérence, les synergies, la coordination, la communication et l'interaction entre les Parties, les organes constitués et les axes de travail, les entités opérationnelles du Mécanisme financier, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques afin de faciliter la mise en œuvre des mesures visant à régler les problèmes liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ;
- Promouvoir les synergies et renforcer l'engagement, la collaboration et les partenariats entre les organisations nationales, régionales et internationales et les autres parties prenantes concernées, ainsi que dans le cadre des processus et initiatives pertinents, afin d'améliorer la mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ;
- Fournir un soutien et des conseils techniques aux Parties, aux organismes constitués et aux entités opérationnelles du Mécanisme financier sur l'action climatique pour aborder les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ;
- Améliorer la recherche et le développement sur les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et consolider et partager l'information scientifique, technologique ;
- Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la coopération en matière de lutte contre les changements climatiques pour régler les problèmes liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ;
- Partager l'information et les connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans et de stratégies nationaux liés aux changements climatiques.

VI. ENGAGEMENTS PRIS A LA COP27

Outre le plan de mise en œuvre de Charm El-Cheikh, un grand nombre d'engagements ont été pris en faveur de la mise en œuvre de l'action climatique au cours des deux dernières semaines. Celles-ci comprenaient :

- Les États-Unis annoncent qu'ils verseront 150 millions de dollars « à titre d'acompte » à des initiatives visant à aider l'Afrique à s'adapter au changement climatique. L'argent accélérera les travaux sur tout le continent africain, à l'appui de l'initiative Adaptation en Afrique. Cela comprend 10 millions de dollars pour soutenir le lancement d'un centre d'adaptation en Égypte - le Centre d'apprentissage et d'excellence du Caire sur l'adaptation et la résilience, annoncé par l'Égypte, qui renforcera les capacités d'adaptation sur tout le continent africain.